Ccc
PRC
8990

M+W 17998

Courage, amis, nous sommes pour vous.

le Cte de Mirabeau, 6 Octob. 1789.

135.

VIE
PUBLIQUE
ET PRIVÉE,
DE HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,
COMTE
DE MIRABEAU;

Député du Tiers-État de la Sénéchaussée d'Aix, Membre du Département de Paris, commandant de Bataillon de la Milice-Bourgeoise du District des Capucins; Président du Club des Jacobins, et le premier Homme de la Nation, en sa qualité de Président de l'Assemblée, dite Nationale.

DÉDIÉ AUX AMIS
DE LA CONSTITUTION MONARCHIQUE.

A PARIS.
HOTEL D'AIGUILLON.

1791.

pour moi la plus flatteuse des récompenses.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, M...

VIE PUBLIQUE
ET PRIVÉE
DE
HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI,
COMTE DE MIRABEAU,

Député du Tiers-état de la Sénéchaussée d'Aix, aux Etats-généraux, commandant du bataillon des capucins, & l'un des administrateurs du département de Paris, président du club des Jacobins.

La nature produit, par intervalles, des êtres dont la mémoire survit à la succession des siècles, soit qu'elle les destine à servir de modèles à la postérité, ou à l'effrayer par leur exemple. Ainsi, les fastes de l'esprit humain nous ont transmis les noms & les actions de Socrate & de Fénélon, de Néron & de Marc-Aurelle, de Ravaillac & de Cartouche. Honoré-Gabriel *Riquetti*, naquit à Paris, en 1749, de Georges-Philippe *Riquetti*, marquis

de *Mirabeau*, auteur de *l'ami des hommes*, & de Louise de *Caraman*. Ses premières années annoncèrent en lui tout ce qu'il devoit être. Polisson & filou avec ses camarades, hargneux & hautain avec ses inférieurs, insolent & rebelle avec ses maîtres, à sept ans, il fut le même *Mirabeau* qu'à quarante.

Son père, qui connoissoit si bien les hommes, dont il s'étoit déclaré l'*ami* d'une manière si solennelle (1), fut épouvanté des vices précoces d'un fils si peu digne de lui. Il voulut corriger, par ses sages leçons, les erreurs de la nature; mais ses conseils paternels furent repoussés avec horreur. Il veut insister; ce fils dénaturé prépare du poison, & s'apprête à en abreuver le plus vertueux des pères, lorsqu'un domestique fidèle s'apperçoit du parricide médité par le monstre, & court en avertir le marquis de Mirabeau.

Pour purger la maison natale de la présence d'un scélérat, & prévenir des crimes qui devoient flétrir un nom si respecté, le père

(1) *L'ami des hommes*, ouvrage à la composition duquel le marquis de *Mirabeau* avoit employé vingt années, est un de ces livres, qu'il n'étoit permis au génie de produire, que dans des tems où il existoit en France des hommes, des lois, & une monarchie.

indulgent obtint une lettre-de-cachet, & fit renfermer le jeune comte au château de *la Geole*, où il passa quinze mois. Nous voudrions pouvoir rapporter ici les lettres suppliantes & pleines de repentir, qu'écrivoit alors l'hypocrite à sa famille & aux amis de son père On l'élargit, dans l'espoir d'une prompte conversion. Cet acte de pitié fut le prélude de tous les crimes dont s'est couvert depuis le sieur *Riquetti*.

Il essaya ses premières forces, par des libelles contre son père; libelles où l'on trouve le système de sédition, de révolte & de férocité, dont il ne s'est jamais démenti.

Riquetti parvint, si non à rendre son père ridicule, du moins à lui aliéner le cœur de son épouse. Cette femme, jusqu'alors sans reproche, embrassa les intérêts de son fils avec les entrailles d'une mère, sans s'appercevoir du piège que lui tendoit ce fils dénaturé, qui n'aspiroit qu'à la rendre sa complice, en lui faisant violer ses devoirs les plus sacrés. Il répandit tant de calomnies, tant d'horreurs sur le compte de son époux, qu'elle lui intenta un procès en séparation.

Cependant elle n'avoit aucun sujet de plainte sur les procédés de son mari. Les paisibles occu-

pations d'un père de famille livré à l'étude du cœur et de l'esprit humain, à la contemplation des merveilles de la nature, aux devoirs d'un bon citoyen, ne peuvent mériter de la part d'une épouse, que quelques reproches légers de négligence. Ce furent les seuls qu'articula la marquise de *Mirabeau*; et pour justifier la gravité des torts de son époux, elle se livra bientôt à tous les vices dont peut se déshonorer une femme. Elle s'adonna au vin, et par suite, à la plus honteuse débauche. Elle accorda ses faveurs au premier venu, donna la plus grande publicité à ce scandale, & reçut dans ses bras jusqu'à ses laquais et son frotteur.

Riquetti, quoique banni du toît parternel, agrandissoit par ses conseils et par son exemple, le précipice où il avoit astucieusement attiré sa mère. Il l'aigrissoit de plus en plus contre son époux, l'aidoit au dérangement de sa fortune, et enfin, n'attendoit que le moment de la séparation, pour en divertir les débris et l'abandonner à l'extrême misère qui la dévore aujourd'hui (1).

---

(1) J'ai vu moi-même des lettres de cette femme mépriſable, où elle ſe plaint de l'ingratitude de ſon fils, qu'elle dit *avoir ſauvé de l'échafaud.* Elle aſſure

Ce moment arriva. Le marquis *de Mirabeau* n'ayant pu ramener sa femme à l'honneur, l'abandonna aux tribunaux qui lui assignèrent un couvent, où elle devoit faire désormais son séjour.

Riquetti continua d'écrire des libelles contre son respectable auteur, et acheva de ruiner sa mère.

Tout le monde connoît ces mémoires scandaleux, où cet homme dénaturé ségayoit à déchirer les entrailles et a empoisonner les derniers jours du plus tendre, du plus sage de tous les pères.

Le premier de ces libelles épouvanta le marquis de *Mirabeau*, par les blasphêmes qu'il renfermoit. *Voilà*, s'écria-t-il en le jettant au feu, *le catéchisme délirant de l'homme le plus séditieux qui fut jamais.*

Riquetti ne se contentoit pas d'écrire contre la nature, et contre ses auteurs; il voulut devenir l'apôtre du libertinage et des obcénités

---

qu'il fait qu'elle meurt de faim, sans lui apporter le moindre secours. Cependant j'ai en main un billet de Riquetti, par lequel il prie le commis de *Lejai* fils, libraire, de remettre au porteur, qui est sa mère, *douze francs.*

les plus grossières. Sa plume parricide enfanta *le libertin de qualité*, qu'il intitula d'abord, *ma conversion*; *rubicond*, et autres chef-d'œuvres de ce genre. Le premier de ces livres infâmes commençoit par ces mots: *je fus toujours un vaurien, et je veux toujours l'être.* Riquetti nous a tenu parole.

Comme le produit de ces libelles ne suffisoit point à ces sales plaisirs, *Riquetti* résolut de secouer le joug de la misère, et de commencer son cours de jonglerie. Il se rendit en Provence, et parvint à y séduire par ses phrases, empoulées, par ses larges mots, la fille du marquis *de Marignage*, *Marie Emilie de Covet*, qui, pour son malheur, l'épousa.

A peine étoient-ils mariés, qu'il accabla son épouse de duretés et de mauvais traitemens. Ecoutons-la elle-même, nous donner l'esquisse de ses tourmens. » Il ne se passoit pas une seule journée, qui ne fût marquée par quelque scène. Au milieu même des empressemens les plus affectueux, monsieur de Mirabeau avoit l'art de faire naître quelque discussion, qui étoit ordinairement terminée par des procédés indignes ».

« Par tout où les deux époux se trouvoient, des tiers étoient témoins de quelques scènes

affligeantes : la dame de Mirabeau étoit habituellement exposée *à des reproches injurieux, à des coups, à des outrages, à des soufflets, à des violences de toute espèce. Le tems de la grossesse ne fut pas même respecté.* »

Cependant, madame de Mirabeau méritoit-elle un sort si cruel ? écoutez ce qu'en dit son respectable beau-père, le marquis de Mirabeau.

« Cette jeune femme voit clair en tout, et très-clair : si j'avois quelque vice à cacher ou quelque défaut cher à mon amour propre, je me tiendrois fort serré devant elle. Encore un coup, elle voit tout ; et a d'ailleurs l'ame si sensible, si délicate et si bonne, que ce qu'elle ne sauroit voir ni combiner faute d'expérience, elle le sentiroit. Ce n'est donc point un *mâtin ébouriffé*, qui en imposeroit à des organnes aussi fins et une tête aussi droiturière que l'est celle-là ; mais cette jeune femme est singuliérement attachée à toute idée de devoir » : Telle étoit l'épouse dont se trouvoit pourvu l'heureux *Riquetti*. Que n'étoit-elle crapuleuse, débeauchée et prodigue ; ils auroient été les meilleurs amis du monde !

Le marquis *de Marignage* employa toutes les voies de la douceur, de la conciliation,

pour ramener ſon gendre à ſon devoir, & établir le bon accord dans ſon ménage. *Riquetti* lui répliquoit par des injures & les termes les plus mépriſans. Le marquis eut recours à M. de Mirabeau père; il le conjura d'interpoſer ſon autorité, pour arrêter l'audace & la cruauté de cet époux dénaturé; voici l'extrait de la réponſe que fit M. de Mirabeau père.

» Il a menti: (*le comte*) inſulte, calomnié; c'eſt ſon métier.

» Quand un forcené, dont le caractère a été tâté tant de fois, ſeroit ſuſceptible d'amendement, choſe abſolument impoſſible, il s'eſt fermé toutes les portes à une réintégration quelconque, par les libelles infâmes & répétés, qu'il a publiés contre ſon père, avec une fureur qui ne pouvoit avoir d'objet que la fureur même, & le ſot orgueil de faire du bruit, en faiſant détourner tout le monde.

» De toutes parts, je reçois des lettres de créanciers de dettes les plus baſſes, d'engagemens mépriſés, de déſordres accumulés, qui ne peuvent mener loin la CATASTROPHE; *laiſſons-le filer ſa corde.*

» Je ne me ſuis pas fait prier, pour prendre, à tout prix, les meſures néceſſaires pour châtier mon fils, pour le contenir, pour préſerver à jamais

jamais de ſes fureurs, & la femme & ſon fils ; à cet égard, j'ai tout fait, & perſonne ne m'a ſollicité. Mais s'agit-il d'accroître & d'aggraver ſon opprobre ? on n'a pas beſoin de moi pour cela.

» J'ai à aviſer & pourvoir finalement à *ma propre sûreté*, à la vôtre, à celle de votre chère enfant. Il faut parvenir, Monſieur le marquis, à vous mettre une fois pourtant en sûreté, & ſur-tout madame votre fille, qui eſt horriblement menacée dans des lettres interceptées ».

Le marquis de Mirabeau.

Pour dérober aux tribunaux la connoiſſance des infâmies domeſtiques de *Riquetti*, on obtint un ordre du roi, pour le renfermer au château d'If.

De nouveaux tours d'adreſſe vont diſtinguer *Riquetti* dans cette priſon. Il trouve le moyen de ſéduire la femme du cantinier, nommé *Mouret*, & de la brouiller avec ſon mari, en lui donnant la v....e, & lui perſuadant que Mouret étoit un débauché, qui l'avoit empoiſonnée de cette maladie. Le cantinier ayant appelé un chirurgien pour le traiter, *Riquetti* trouva le moyen de corrompre ce chirurgien, & de l'engager à dépaïſer le malade, ſous

prétexte de lui faire changer d'air. Ce n'eſt pas tout ; il fit donner, par la femme Mouret, dix louis d'or aux mariniers, pour qu'ils noyaſſent ſon mari. Les mariniers prirent l'argent, & n'exécutèrent point les intentions du couple perfide. *Riquetti* continua de coucher avec la femme du cantinier, & ſur-tout de la gruger. Enfin, ayant appris que *Mouret* étoit rétabli & qu'il revenoit, il ſpolia entièrement la maiſon, eſcroqua les quatre mille livres qui reſtoient dans ſon ſecrétaire, fit décamper ſa femme, & l'adreſſa, à Graſſe, à ſes dignes amis, qui achevèrent de perdre cette miſérable victime de la ſéduction. *Mouret* ayant voulu reprocher à *Riquetti* l'indignité de ſes procédés, celui-ci s'élança ſur le pauvre convaleſcent, & l'auroit laiſſé pour mort, ſi les invalides n'étoient accourus à ſon ſecours (1).

Après s'être bien amuſé au château d'If, & avoir diverti l'argent du cantinier *Mouret*, *Riquetti* ſongea à recouvrer les moyens de faire de nouvelles dupes. Il réclama ſa liberté ; & ce ſerpent ſe reploya avec tant d'art, il débita

(1) On peut voir la lettre de cet époux infortuné, adreſſée au parlement de Provence, & dépoſée au greffe, le 11 février 1775.

mille flagorneries aux uns, mille contes aux autres, des promeſſes à ceux-ci, des phœbus à ceux-là; enfin, il parvint à se faire relâcher, & ce fut ſa femme qui ſollicita elle-même & obtint ſon élargiſſement.

L'uſage qu'il fit de cette condeſcendance ne fut point de réparer ſes torts envers cette nouvelle famille, dont il étoit devenu le parricide. Il avoit diverti le bien de ſa femme; il voulut ſe tourner du côté du beau-père, pour manger le ſien; mais il falloit le brouiller avec ſa fille : c'eſt ce que *Riquetti* tenta ſans ſuccès. Voici un échantillon des mille & un moyens qu'employa *Riquetti*, pour rendre ſa femme ſuſpecte au marquis de *Marignage* : « Mon beau-père..... ah! je le plains trop » pour lui plonger un poignard dans le ſein....; » mais ſi je diſois un mot.... Ah! mes juges, » reſpectez les ſecrets domeſtiques, & croyez » que vous ne connoiſſez que les moindres » de mes malheurs!

» Mon beau-père eſt trompé; ce n'eſt pas » par moi qu'il ſera détrompé; je préférerais » ma perte à une telle extrêmité. Mais que » madame *de Mirabeau* oſe paroître, qu'elle » profère une plainte, que cette plainte me » ſoit communiquée, ma réponſe eſt prête ».

Riquetti ne se contentoit pas de déshonorer sa femme par les plus horribles diffamations; il voulut s'en venger sur les femmes des autres. Accueilli, par ses jongleries & ses phrases, dans quelques sociétés de Besançon, il y donna bientôt des preuves non-équivoques de ses talens extraordinaires : c'est là que, dédaignant les routes vulgaires du crime, il rassembla dans une seule aventure, la corruption la plus rafinée, le viol des lois les plus saintes, l'escroquerie, la séduction non sentimentale, mais pécuniaire; l'adultère, le sacrifice de sa victime, & la lâcheté la plus vile à l'abandonner.

Riquetti fréquentoit particulièrement la maison d'un président du parlement de Franche-Comté, parce qu'il étoit extrêmement riche. Par ces propos légers et ses expiégleries, il parvint à séduire l'épouse de son hôte, et a l'engager de fuir avec lui; mais toujours grand politique, il contraignit cette femme de voler son mari. Chargé des dépouilles de l'homme dont il déchire le sein après avoir souillé sa couche, il fuit dans l'étranger : on poursuit le coupable et sa victime; un seul homme vient arrêter la femme qu'il tient dans ses bras; la peur saisit le *courageux* ravisseur, il l'aban-

donne, et, caché dans le tuyau de la cheminée, il y entend de sang froid les cris et les gémissemens de l'amante que l'on entraîne, et qui, malgré l'abandon de la douleur, accuse, par sa discrétion sur l'auteur et le témoin de ses maux, la lâche pusillanimité du vertueux *Riquetti*.

Un autre homme que lui, eût, sans balancer, exposé sa vie pour délivrer la femme qu'il auroit ainsi rendue coupable et malheureuse. Le barbare ! étoit-il amant ? Ah ! non, sans doute ! et comment prouver mieux qu'il avoit ravi la femme pour l'argent, plutôt que l'argent pour substenter la femme ? L'argent étoit dépensé, la femme étoit à charge, il l'abandonne ; et sans la crainte qui le glace, peut-être le scélérat aideroit-il lui-même à l'Archer qui l'en délivre.

Si j'interrogeois ici l'amant de la dernière classe des hommes ; si je lui disois : fuiriez-vous dans la cheminée, dans une pareille circonstance ? Que me répondroit-il ? il me semble le voir roidir ses muscles à cette question, et n'eût-il pas d'amante, s'en créer une pour la défendre. Oui, je le répète, sans la peur qui crispoit alors *Riquetti*, ce monstre eût poussé du pied sur les marches de l'escalier, l'infor-

tunée qui s'y faisoit traîner pour le quitter plus lentement.

Cependant la fuite de *Riquetti* est vaine ; il sort de cette cheminée plus NOIR que jamais : le Parlement de Besançon lui fait son procès, le condamne à avoir *la tête tranchée en effigie* (1). Sa famille, allarmée d'avoir vu son nom sur un gibet, sa famille éplorée lui tend les bras. Heureuse de mentir quand la nature le commande, elle pallie au pied du trône les forfaits d'un scélérat qui la déshonore. Le garde-des-sceaux la console par la promesse d'une évocation : on attire *Riquetti* dans les prisons de Pontarlier pour y remplir les formes. Le marquis *Dufaillant*, son parent, y vole lui apporter des secours & des consolations ; mais à peine le péril imminent lui paroît-il conjuré, que *Riquetti* écrit, sous les fers mêmes qui le grêvent, un libelle contre le Parlement. Il en trace un autre plus atroce encore contre le garde-des-sceaux : enfin, pour ne pas foiblir en si beau chemin, il adresse à son père même une lettre volumineuse, où, perdant tout respect filial,

(1) L'échafaud dressé, le baron d'Espagnac, qu'il a tant persécuté depuis, eut le courage d'enlever son effigie, une heure après *la cérémonie*.

il ajoute à l'insulte un amas d'horreurs contre ce même marquis *Dusaillant*, qui veilloit nuit & jour à la sûreté de cet honneur dont *Riquetti* a fait, toute sa vie, si peu de cas.

Nous avons oublié de dire que *Riquetti* avoit servi dans les guerres de Corse, en qualité d'officier, sous le nom de *Pierre Buffière*. Ses dissipations et son inconduite l'avoient réduit dans un tel état de détresse, qu'il seroit honteux & déshonorant au moindre goujat de l'armée, d'en faire l'aveu. Ce fut alors qu'à la sollicitation pressante du marquis de Puimarets, frère du baron d'Espagnac, il obtint une gratification de cinquante louis. Cette anecdote est confirmée par l'aveu de *Riquetti* lui-même.

Cette somme étoit trop modique pour payer, pour appaiser, même pour un tems, les nombreux créanciers de *Riquetti*; aussi l'employa-t-il à faire son apprentissage dans la sédition ; il sema l'or parmi les chefs des féroces insulaires, & parvint à grossir l'orage qui éclata bientôt sur la tête du fameux *Paoly*,

Cependant la rebellion s'étend chez les Corses ; un combat se livre, *Riquetti* tourne le dos, mais il fuit seul. Si cette lâcheté fût arrivée en Prusse, cent coups de fusils en

euſſent été la récompenſe. En France, *Riquetti* devoit être pendu. Comme il n'ignoroit pas le ſort qui l'attendoit, il rentre dans le camp, raſſemble à la hâte le butin de ſa compagnie, vend le tout à vil prix, à une vivandière, et ſe met en devoir de quitter l'isle. On l'arrête, ſon père le réclame, & ſes amis parviennent à obtenir une *lettre de cachet*, qui fut la première qui l'arracha à l'échafaud.

Rentré dans la maiſon paternelle, après avoir ſéjourné long-tems à la Geole, au château de Joux, à Vincennes, *Riquetti* que ses débauches avoient réduit à la détreſſe la plus déſeſpérante, voulut grapiller encore dans un champ où il avoit jadis ſi largement moiſſonné. Il amadoua, carreſſa, flatta ſa mère; mais il l'avoit ruinée ſans reſſource: pour ſe venger du *déficit*, *Riquetti* la libelliſa et l'eut bientôt, ſi non déshonorée, car elle l'étoit déjà beaucoup, du moins montrée à nud à tous les regards.

Marchant de crime en crime, de climats en climats, de prisons en prisons, *Riquetti* atteint ſa vingtième année. Il *abjura*, (1769) dans un beau pamphlet, ce qu'il appeloit lui-même l'*infamie de ſa jeuneſſe* & proteſta que *le repentir le rendroit à la vertu.* Voyons quel

est

eſt le chemin qu'il prend pour y arriver. Il part pour Londres, eſcorté de la plus affreuſe misère.

Un ſecrétaire, nommé *Hardi*; l'accompagne dans ſon malheur. Avant de quitter Paris, il eſcroqua ſix louis à ſon compagnon de voyage, qu'il eut l'air de lui emprunter; nous avons en main la preuve que *Riquetti* ne les a jamais rendus. Arrivé en Angleterre, il careſſa l'orgueil et la haine des inſulaires, en compoſant contre les Etats-Unis d'Amérique, un libelle atroce, intitulé: *Considérations ſur l'ordre de Cincinnatus*. Nous pouvons prouver (1) que ce fut, non-ſeulement pour du pain, mais par les motifs les plus vils que *Riquetti* compoſa ce libelle, où il ſe targue de ſa vertu accoutumée, de ſa nobleſſe, de ſa délicateſſe, de ſes grands ſentimens, de ſon déſintéreſſement.

La triſte deſtinée de ſes talens força *Riquetti* à congédier ſon ſecrétaire *Hardy*, qu'il ne pouvoit plus nourrir. *Hardy* ayant réclamé ſon ſalaire, convenu de trente louis, *Riquetti* lui répondit: *en France, je me mettrois à cheval ſur*

(1) Par une lettre écrite de Riquetti, en date du 31 août 1784. *Voyez les pièces juſtificatives.*

mon interdiction ; à Londres , je nie la dette. Les tribunaux seuls ont le pouvoir de répondre à ces paroles , moins affrontées encore que honteuses. Le sieur *Hardy* fait arrêter *Riquetti*. Elargi sous caution , celui-ci ne respire plus que vengeance. Ce sentiment , & plus encore , le plaisir de frustrer *Hardy* de sa créance , lui inspire un crime unique & sans exemple. Il s'agit de perdre ce créancier : *Riquetti* n'avoit qu'un moyen , c'étoit de mettre à profit le patriotisme anglois. Il se confesse auteur d'un ouvrage contraire aux vues politiques de la France , & en faveur de l'Angleterre ; il accuse *Hardy* de le lui avoir volé , pour le sacrifier au ministère François. Voici le fait.

Le manuscrit en question existe réellement , mais il n'est point l'ouvrage de *Riquetti* ; c'est une correspondance secrette de Voltaire et de Dalembert. Le prince de Condé le possède. Comme *Riquetti* étoit très-lié avec *Chamfort* , secrétaire de son altesse , il vit ce livre curieux , et le demanda pour le lire : plusieurs refus ne l'effarouchent pas ; il se reploie de cent manières , surprend , escroque le premier volume , rentre chez lui , le divise , et le fait copier pendant la nuit. Qui fut chargé de cette besogne ?

Hardy qui nomme tous les copistes. Voilà comme *Riquetti* a fait cent brochures dont il a tiré beaucoup d'argent(*a*). Semoncé devant le *Jury* sur le contenu de ce manuscrit, *Riquetti* balbuttie, pérore, ergotise. Semoncé de nouveau, il cherche ce qu'il pourra dire, et c'est encore son propre vol qui lui sert d'excuse: il dit que le manuscrit a lui volé, est la *correspondance secrette de Voltaire et de d'Alembert.*

L'accusation intentée à *Hardy* par son ancien maître, est couronnée par le serment juridique que fait *Riquetti*, de l'avoir payé: de manière que par la perte de ce procès fait et jugé en dix-sept jours, tant le crime et l'innocence étoient évidens, le débiteur demeure convaincu d'être et de se dire gaiement traître envers la patrie, d'être un voleur, un calomniateur, un parjure. Ces quatre divisions d'un seul crime, lesquelles sont, chacune, dignes de mort, ne coûtent à la vertu de *Riquetti* qu'une minute d'imaginative (*b*).

Cependant *Riquetti* tranche, à Londres comme par-tout, du vertueux, du généreux, du patriote-cosmopolite, et sur-tout de l'homme de qualité, annonçant dans les sociétés & dans toutes les tavernes, sa future ambassade

Il avoit traîné après lui une fille de joie, nommée *Agnès-Nerat*, qu'il faisoit appeler Van-Haren, comtesse de Mirabeau. On peut voir à la fin de cet ouvrage, l'inventaire des effets de ce digne couple, extrait des papiers de justice de la cour D'ORD-BARREY (*c*).

Rejetté du toit paternel, expulsé, pour ainsi dire, de sa patrie, de cette patrie dont il parle avec tant de complaisance, et qu'il a depuis, tant de fois vendue et trahie; *Riquetti* ne porte, il ne reporte ses vices en aucune cité, où ils ne laissent des traces de leur pestilence. En France, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, à Genève, en Allemagne, en Prusse, dans tous les coins de l'europe enfin, gémissent les dupes de ce grand homme. Par-tout il a épuisé les subtilités, les astuces de la filouterie, non-seulement pour manger le pain que ne pouvoient lui procurer ses prétendus talens politiques ou oratoires, mais pour aider son impudence à se produire avec ce luxe, cette ostentation insolente qui accéleroient les crimes qu'il méditoit.

Que j'aime à entendre *Riquetti* catéchiser les souverains! c'est un besoin, chez lui, d'imiter ces prédicans espagnols, qui, la chaise

sous le bras, courent la ville, et vont, de carrefour en carrefour, débiter un galimathias toujours fardé du nom de *Dieu*, comme *Riquetti* placarde le sien, du mot de vertu; et sans autre intention que de ramasser quelques maravédis, s'interrompent au milieu même de la période, du moment que la quête est finie.

Riquetti avoit déja vendu plusieurs pamplets impolitiques, dont les manuscrits lui avoient été fournis par Clavière, Luchét, Brissot de Warville; ces pamplets étoient tous dirigés contre les Rois, la banque de Saint-Charles, dont le directeur étoit son ennemi et son créancier; la caisse d'escompte, &c. &c. Je ne parle point ici de son ouvrage sur les *lettres de cachet*, dont on connoît le véritable auteur.

Logé en chambre garnie, rue et hôtel Coqueron, en proie à la plus affreuse misère, il est réduit à la triste ressource de voler la montre de son perruquier: pendant qu'il arrangeoit son toupet, il prend le cordon et la tire en avant; se recrie sur le luxe de son coëffeur; s'extasie, en flattant son goût et en admirant la beauté du bijou; il lui emprunte cette montre sous prétexe d'en acheter une

pareille le même jour ; & quand le coëffeur a voulu la réclamer, *Riquetti* nie l'avoir vue, s'emporte, & roue de coups ce pauvre garçon.

Mille autres moyens de congédier ses créanciers avec les mains vuides, ont été employés avec succès par *Riquetti*. Voici comment il se défaisoit de ses domestiques, après qu'il leur avoit mangé le fruit de leurs épargnes & de vingt années de servitude. La veille de son départ pour Bruxelles, il joue une scène qui eût réussi auprès d'un filou aussi expert que lui. Il affecte une transe cruelle sur un oubli de papiers qu'il a laissés à *Bignon*. Il caresse son domestique, à qui il devoit déjà quatorze cents livres ; le conjure, le presse tendrement *de vouloir bien monter sur un cheval* qu'il fait louer par lui-même, & dès que le domestique est parti, *Riquetti* dévalise la malle de ce crédule serviteur, & décampe.

Quelques jours auparavant, *Riquetti* s'étoit approprié une bague, avec la même dextérité qu'il avoit escamoté la montre. Un homme qui le soulagea cent fois dans l'indigence, avoit une bague dont il vouloit se défaire : on lui en offroit cinquante louis en présence de *Riquetti*. Celui-ci s'oppose for-

tement à ce marché, en exaltant cette bague, le goût du poſſeſſeur ; & feignant de rappeler à ſon ami que le marquis de Choiſeuil en cherchoit une d'un grand prix ; il paſſe ſubitement la bague dans ſon doigt, avec promeſſe d'en rapporter cent louis : il enjolive cet eſcamotage de quelques grands mots, d'une décoction de cajoleries, y joint quelques embraſſades, ſort, vend la bague, & garde l'argent.

Accoutumé à faire des ſacrifices, de ſe ſpolier de tout pour ce perfide ami, le maître de la bague eſcroquée ne fit preſque pas attention à cette nouvelle jonglerie. Il prêta ſucceſſivement tout ſon numéraire ; & enfin, ſur des inſtances les plus ſuppliantes & les plus adroites de la part de *Riquetti* ; il lui offrit ſon argenterie. *Riquetti*, qui ne ſe ſentoit pas de joie, feignit pourtant les plus beaux ſentimens du monde ; il écrivit à ſa dupe qu'il ne conſentiroit jamais à accepter cette offre ; qu'il le prioit ſeulement de lui envoyer quelques louis. En attendant la réponſe à ſa lettre, il mit l'argenterie en gage, & en vendit la reconnoiſſance (*d*).

La mère de *Riquetti*, ne pouvant plus lui donner d'argent, preſſée elle-même par plus

d'un besoin, ce digne fils d'une telle femme lui persuade qu'il a trouvé un prêteur. Il lui fait, en conséquence, signer pour cinq mille livres de lettres-de-change à courte échéance, les négocie, & disparoît. Deux mois après, madame la marquise fut emprisonnée par les porteurs de ces effets.

Après mille fredaines de cette espèce, il partit pour le Brabant, toujours accompagné de la fille *Nérat*. Il s'arrêta d'abord à Bruxelles, où il fit plusieurs dupes, dont un avocat provincial, à qui il vola toute sa fortune. Voici comme *Riquetti* s'exprimoit sur l'infâme apostolat qu'il exerçoit chez les crédules Brabançons, dans une lettre écrite à un homme de sa trempe :

« Au nombre de mes auxiliaires, tu peux » compter un jeune avocat provincial, qui » n'a que 70 à 80,000 francs de bien ; mais » enfin, c'est 80 mille francs ; mais qui me » cautionnera. A ce propos, je te dirai qu'il » a passé à mon ordre des mandats de sa » belle-mère, sur un monsieur Macqueri, » administrateur de son habitation à la Martinique ; l'un est échu, l'utre à écheoir à Pâques ; » il y en a pour mille écus, & j'en voudrois » avoir plusieurs autres ; vois si tu pourrois

» tirer

» tirer parti de cela pour le moment. Bon » jour, cher ami, que ton ame & ta tête ne » s'endorment point. *Signé*, MIRABEAU *fils*.

8 *janvier* 1784.

Autre billet du même au même.

« Je t'envois, mon cher F..., les deux » mandats sur M. Macqueri, qui te tiendront » notes de vingt louis que tu as bien voulu me » prêter, avec l'infatigable générosité d'un » homme qui n'est riche que de ses bienfaits. » Je t'embrasse de tout mon cœur : j'en ai » plusieurs autres si ceux-là réussissent ».

Ce mercredi.

Mais laissons la nomenclature fatigante des friponneries (*c*), des vols, des infamies, des rapts de R*iquetti* pour jeter un coup-d'œil sur une partie de ses ouvrages.

Il avoit fait imprimer à la Rochelle le premier de ses livres de Morale ; c'est *le libertin de qualité* ou l'*éducation de Laure*. R*ubicon* suivit bientôt. R*iquetti* servoit alors dans le régiment de Royal-Comptois : sa *valeur* est parfaitement connue de tout le corps, & c'est cette *valeur* qui lui inspira le dessein de déguerpir, tandis que l'armée étoit aux prises avec

les insulaires. Essayé dans ce genre ordurier & dans les *diatribes* contre son père & sa mère, il éleva son vol, & dressa son dard contre les rois & les administrateurs des Empires. Il escroqua le manuscrit des *lettres de cachet* à M. de F***, et en fit faire une édition qu'il vendit fort cher en Hollande. *Cabarus*, directeur de la banque de St. Charles à Madrid, avoit eu le malheur d'obliger de sa bourse l'ingrat *Riquetti*. Celui-ci, pour reconnoître les bienfaits de cet honnête homme, fit un libelle contre lui, sous le titre modeste de *Considérations sur la banque de St. Charles*. Bientôt suivirent encore des *Considérations sur la caisse d'escompte*. Riquetti avoit promené dans Paris ce manuscrit; il l'avoit présenté aux administrateurs de cette caisse; il leur avoit proposé de le leur vendre: on mépriſa ses offres & son ouvrage, & le public se mit du côté des administrateurs, ce dont enrageoit *Riquetti*.

Toujours logé en chambre garnie, rue & hôtel Cocqueron; toujours aux prises avec la misère & l'opprobre, *Riquetti*, le désespoir dans l'ame, s'adresse à M. Necker & lui demande un emploi *diplomatique*; il ose même lui dicter ce qu'il doit faire en pareil cas, &

le menace de le perdre, s'il eſt refuſé. Necker, que la crainte ne fit jamais broncher ni reculer, éconduiſit l'effronté *Riquetti*, avec toutes les marques d'un mépris non équivoque. Le ſerpent éguiſe ſon dard, & vomit une infinité de libelles, dont on n'a pas même retenu les titres.

Qu'on nous permette de rendre ici, à un miniſtre chéri de tous les honnêtes gens, à un miniſtre à qui le peuple françois pouvoit avoir les plus grandes obligations, ſi des brigands ſans avœu, ſans propriété, ſans domicile, cuiraſſés de vices, ſix cents *Mirabeaux* enfin, n'euſſent brigué l'honneur de renverſer la conſtitution, la monarchie & l'empire des François. Qu'on liſe de ſang-froid ſon diſcours d'*ouverture des états-généraux*, *ſa déclaration du 23 juin*, & qu'on juge s'il n'étoit pas infiniment plus ſage d'adopter un gouvernement tempéré, paternel, au deſpotiſme ſanguinaire exercé par les habitans du Manège, & à l'anarchie cruelle qui s'exerce dans tous les coins du royaume, & qui finira par une dévaſtation & une déſertion totale. On nous blâmera, ſans doute, de n'avoir pas la lâcheté de calomnier un miniſtre qui voulut toujours le bien, qui le fit ſouvent, quoi-

qu'il eût ſans ceſſe à lutter, ſoit contre des femmes qui entouroient & corrompoient le trône, ſoit contre les brigandages & les factions des prétendus repréſentans du peuple. C'eſt un hommage que nous avons cru devoir rendre à un homme dont la mémoire ſurnagera à celle des factieux & des bouchers *inviolables*, & ſera bénie par les générations ſuivantes, à moins qu'elles ne le haïſſent pour avoir provoqué & opéré une révolution qu'il avoit cru ſalutaire, et qui, livrée au génie d'une horde de bandits, eſt devenue le fléau deſtructeur de tout un empire. Cet hommage eſt d'autant moins ſuſpect, que nous n'avons jamais vu ce grand homme, & qu'il eſt aujourd'hui proſcrit, oublié, j'ai preſque dit *exécré*, par la nation même dont il fit la gloire & le bonheur par une adminiſtration populaire & des plus ſavantes.

Riquetti épuiſa, pendant dix ans, tous les dédains de ce ſage dépoſitaire des volontés d'un roi, dont la foibleſſe fit toute l'infortune. Modérateur patient & lumineux, Necker eût fait le bonheur de 25 millions d'hommes, s'il n'eût eu à conférer qu'avec des cœurs patriotes, dignes, et du prince qui les convoquoit, & du peuple qui les avoit choiſis.

Lui seul combattoit les préjugés de tous les âges, les intérêts particuliers, l'esprit des corps, les influences des rangs divers, comme celles des divers climats ; rien que par les seules armes de la vérité, du sentiment, de la persuasion intime, il réunissoit tous les suffrages, & en portoit, avec transport, le tribut à son roi, comme le gage le plus éclatant de son amour, de son respect & de son zèle.

Oh! qu'après de telles images il est fastidieux de parler de *Riquetti* ! mais il le faut ; c'est le devoir d'un historien, de celui qui connoît l'imposture d'un écrivain incendiaire, de montrer à tous quels sont les principes, les actions & les motifs de ce vil écrivain.

Une des manies de *Riquetti* fut toujours de vouloir passer pour un homme d'état, un politique consommé, un homme à prodiges dans l'art de gouverner. Il fréquentoit des politicomanes de son espèce, non par amitié, ce sentiment délicieux n'entra jamais dans son cœur, mais pour broquenter leurs lumières. Un *Claviere*, un *Gorsas*, un *Luchet* ; voilà quelle étoit sa société favorite. Ces *grands génies* ne produisoient pas une idée, n'écrivoient pas une ligne, que *Riquetti* ne se les appropriât & n'en tirât un salaire. C'est ainsi

que vingt ouvrages, faits par autrui & censés de sa plume, furent imprimés & vendus à son profit; de ce nombre est la fameuse *dénonciation de l'agiotage*, dont tout le mérite consistoit dans beaucoup d'injures, dans un grand vuide de sens, & dans le soin qu'eût le *triumvirat* Luchet, Gorsas & Clavière, de le prôner dans tous les cafés et chez tous les libraires. On sait que *Riquetti* n'eut aucune part à la composition de cette brochure, si nous en exceptons les injures vomies contre Necker, le ministre Calonne, & l'abbé d'Espagnac, fils d'un de ses bienfaiteurs, à qui il avoit deux fois dû le salut de sa tête & l'honneur de sa famille.

On sait encore que *Riquetti* reçut du *triumvirat*, & de quelques joueurs à la baisse, mille écus pour l'impression de ce livre; qu'il en vendit l'*édition* entière à un colporteur nommé *Lamarre*; en passa les exemplaires en contrebande, & enfin les débita chez lui, rue & hôtel *Coqueron*, à raison de neuf livres l'exemplaire, & qu'il vola ainsi les auteurs, le libraire ou colporteur, & le public trompé par les prôneurs & par la clandestinité du libelle. Ainsi *Riquetti* réunit de nouveau, dans cette action, les crimes d'un homme

ſans principes, d'un eſcroc, d'un proxenète, d'un lâche & d'un ſcélérat. Le contenu de l'ouvrage confirma ſa réputation de charlatan ſans ſyſtême, de bavard ridicule & ſans pudeur.

On y annonçoit le retour prochain des déſordres de la régence; on y comparoit le jeu des actions à celui des actions du Miſſiſſipi, au ſyſtême de *Law* qu'il paroiſſoit ne pas connoître; on préſentoit le nouveau ſyſtême (l'agiotage) comme tendant à voler la nation, à s'emparer de tout le numéraire; comme une compagnie dont les bénéfices éventuels, qu'on ſuppoſoit immenſes, abuſoient la France entière; des milliers d'actions créées ſans bornes, un papier-monnoie ſubſtitué tortionnairement aux eſpèces; un délire inconcevable, qui ne peut trouver d'explication que dans la fourberie d'un miniſtre intriguant & déſeſpéré; enfin une banqueroute ſcandaleuſe & déſolante; voilà, ſi je ne me trompe, le tableau ſuccinct de l'époque de Law; voilà auſſi les malheurs que nous annonçoit le prophète Mirabeau dans ſon pamphlet, qu'il oſe terminer par ces paroles ſacrilèges adreſſées au roi: *Sire, daignez vous rappeller ma prophéphétie, quand on oſera propoſer à votre ma-*

jeſté une ſuſpenſion de paiemens ! On les a ſuſpendus, on les a totalement ceſſés, les paiemens ; & c'eſt à des ſéditieux tels que *Riquetti*, que la France doit cette nouvelle calamité.

Je ne ſuis ni agioteur, ni financier, ni capitaliſte, ni courtiſan, je ne ſuis qu'un homme, mais je le ſuis ; j'ai cherché en vain, dans ce livre, les principes de la raiſon ; ceux de l'extravagance, qui en a quelquefois, n'y ſont même pas. Ce livre eſt donc abſolument ſans principes. *Riquetti* avoit accumulé ſans ordre, & au gré de ſa fureur, le menſonge, la déraiſon, les injures, la calomnie, des mots ; enfin, ce livre étoit le coup de déſeſpoir d'un frénétique qui n'a rien à perdre.

Sans doute qu'il faut être auſſi plat frondeur & auſſi ébêté politique que l'eſt *Riquetti*, pour oſer dire (pages 72 & 73) que c'*avoit été un mal de ne pas grêver le peuple d'un nouvel impôt accidentel.* Mais *Riquetti* parloit de l'impôt en coſmopolite errant, qui n'eut jamais aucune propriété, & qui, par conſéquent, ne paya jamais d'impôt. Pour improuver l'impôt, je ne prétends pas, pour cela, faire l'apologie de l'agiotage, que je regarde

garde comme la fièvre lente du corps politique. Mais pour n'entrer dans aucune discussion sur cet objet, je renvoie le lecteur au *Traité de* Riquetti *sur la caisse d'escompte*, où, depuis la page 80 jusqu'à la page 124, il a exposé, assertion pour assertion, précisément le contraire de ce qu'il avançoit dans la *dénonciation de l'agiotage*; de même que dans son éloquent discours sur les deux milliards d'assignats, il a dit absolument le contraire de ce qu'il avoit écrit dans son traité *sur la banque de St. Charles.* Mais quel est l'homme dans l'Univers, qui ne sache pas quel degré de foi on doit ajouter à ce que dit, écrit ou enseigne le *Démosthènes françois?*

Il avoit cependant une grande vérité à dire, c'étoit qu'un nouveau subside, délibéré & balancé par la nation représentée, rejetteroit loin de nous les emprunts; mais c'étoit au moment où l'on s'occupoit de ce grand projet, que Riquetti vint dire qu'il falloit s'en occuper. C'étoit un souffleur de comédie, qui s'intriguoit pour des gens qui savoient mieux la pièce que lui. Ainsi, à l'outrage fait à la vérité, en la forçant de passer par sa bouche, il joignit le nouveau ridicule de passer pour un écrivain verbeux, un prosateur empha-

tique & néologue, un législateur mal-adroit qui n'avoit fait qu'un ouvrage inutile.

Le produit de l'édition sur l'*agiotage*, & quelques escroqueries, mirent *Riquetti* en état de voyager en Prusse; & tout en blâmant, en dénonçant l'agiotage des actions, il continua, lui, d'agioter les femmes. La fille *Uhérat* ne produisoit plus aucun dividende, il l'échangea pour la marquise de *Fleury*, qu'il conduisit à Berlin, la mit en circulation; mais à mesure qu'elle paroissoit sur la *place*, elle tendoit toujours à la *baisse*, quoiqu'il fît tous ses efforts pour la jouer à la *hausse*; & malgré le plâtre & les gazes qu'il y ajouta, malgré toutes les jongleries & l'*estampillage* qu'il lui avoit imprimé, l'*action* demeura à Riquetti, & le dividende fut un effet au porteur, qui l'obligea de décamper de Berlin sans trompette.

Mais il se vengea bien du mépris qu'on avoit eu pour lui chez les Vendales; il publia l'*histoire secrète de la cour de Berlin*; libelle infâme, où la calomnie n'a pas même su se revêtir du masque de la vérité; aussi, lorsqu'on témoigna au prince Henri, qui étoit dans ce tems-là à Paris, l'horreur qu'inspiroit à tous les honnêtes gens une pareille audace,

il répondit en souriant : *c'est une boue qui ne tache pas ;* répartie sensée qui prouve le peu de cas qu'on doit faire des discours & des écrits de *Riquetti.*

Le parlement accorda à ce libelle les honneurs de la brûlure ; c'est le seul pitoyable ouvrage que ce tribunal ait proscrit sans le mériter, & sans le faire sortir de l'obscurité où il est resté depuis (1).

Ce voyage fut cependant d'un grand secours pour *Riquetti.* Après avoir compilé quelques passages des historiens, il fit connoissance du major Mauvion qui avoit fabriqué quatre indigestes in-4°, intitulés : *La monarchie prussienne* ; Mirabeau en fit l'achat 3000 liv., qu'il paya en billets de le Jay, & qu'il revendit aux sieurs Desenne, Volland &

(1) Mirabeau, avant de mettre en vente sa correspondance, partit pour Aix, pour se faire nommer aux états-généraux. Il ne voulut pas être témoin du bruit & du mépris que le public lui vouoit. Comme elle avoit un débit considérable, & qu'elle s'étoit imprimée en province, un commis de M. *le Jay* fut arrêté aux barrières, comme il en passoit deux cents exemplaires : interpellé, de déclarer quel étoit l'auteur & l'imprimeur, il refusa d'en faire la déclaration, & resta dix-sept jours en prison.

le Jay, en n'y ajoutant, pour toutes notes ou corrections, que son seul nom sur le frontispice ; cependant, les sieurs Desenne & Volland, avertis par M. Cerutti, que cet ouvrage ne valoit rien, rompirent adroitement le marché, & ils firent bien ; deux superbes éditions de ces *inquarto* sortirent des presses de Didot ; le Jay y employa cent mille livres, qu'il tâcha de trouver, en empruntant à la petite semaine ; en vendit 15 exemplaires & fit banqueroute.

Calonne avoit encouru la disgrace de la cour & du clergé ; il avoit été remplacé par Brienne, & quelque tems après, par Necker.

On parle d'assembler les *états-généraux*, *Necker* publie une instruction pour les bailliages, sous le titre *de résultat du conseil*. *Riquetti* saisit cette occasion de *dénoncer*, de déchirer de ses dens acérées un ministre assez incivil, pour n'avoir pas daigné acheter son silence par une modique pension ; il publia, par un abus de confiance & une perfidie qui lui est si familière, sa *correspondance* secrète avec Cerutti (*f*). Voici le jugement que *Riquetti* portoit de cet ouvrage dans les premières lignes de sa *correspondance* : « *Il* » *faudroit être injuste, & même ingrat, pour*

„ *ne pas convenir que le* RÉSUIAT *eſt un*
„ *grand bienfait pour la nation ; qu'il lui*
„ *donne un grand élan ; qu'on n'avoit pas*
„ *droit d'en attendre autant d'un* MINISTRE
„ FRANÇOIS, *ni ſur-tout d'eſpérer qu'on*
„ *parviendroit à donner à toute cette doctrine*
„ *la ſanction du conſeil du roi* „.

C'eſt ainſi que s'exprimoit d'abord l'éditeur de la *correſpondance ;* les acclamations publiques lui dictoient alors ce qu'il devoit dire ; mais comme *Riquetti* n'eſt point un de ces écrivains loyaux, exempts de prévention & de paradoxes, il n'a fait l'éloge mérité de l'ouvrage de *Necker*, que pour déchirer, un inſtant après, & l'ouvrage, & l'auteur.

« *Maintenant*, ajoute-t-il, *ſi je pouvois me réſoudre à paſſer aux détails, & à gâter votre jouiſſance & la mienne, je trouverois bien des taches dans cet écrit, d'ailleurs* TRÈS-DIGNE D'INDULGENCE..... *J'y trouverois quelques principes faux, quelques vacillations importantes, quelques omiſſions très-graves, quelques inconvénances très-choquantes* ».

On voit que *Riquetti* change d'opinion comme de ſtyle. Comment, homme extraordinaire, vous regardez comme un bienfait

pour la nation, comme digne de l'étonnement, de l'admiration de l'univers & de la reconnoissance publique, un ouvrage rempli *de principes faux, d'inconvenances choquantes, de vacillations inquiétantes, de précautions colluſoires*, &c.? Ainſi, vous considérez vos propres ouvrages, comme autant de bienfaits ſignalés que vous répandez ſur la génération préſente, & ſur celles à venir!

Dans cette correſpondance, dont tous les raiſonnemens, toutes les idées lumineuſes, appartenoient à *Cerutti* (g), eſpèce de politicomane, dont les moindres ridicules ſont la démangeaiſon de cathéchiſer les ſouverains, & de rétro-perforer les patriotes; dans cette correſpondance, dis-je, *Riquetti* s'élevoit avec fureur contre les *lettres-de-cachet*. A dieu ne plaiſe que je ſois jamais l'apôtre du deſpotiſme; que j'approuve, par conſéquent, l'uſage des *lettres-de-cachet*; uſage abuſif, vexatoire & révoltant dans les mains d'un la Vrilière, *cardinal de Fleury*, d'un *Lenoir*, d'un *Breteuil*, d'un *Sartine*, mais qui a été d'un ſi grand bienfait pour *Riquetti*.

En effet, que ſeroit devenu ce *grand homme*, ſi cette arme terrible n'eût pas exiſté? quelle peine eût-on infligée à un homme

ſouillé de tant de crimes ? Il eût donc fallu le pendre, toutes les fois & quantes où s'enſeveliſſoient cet ignoble perſonnage & ſes forfaits dans les priſons de *Vincennes*, du château d'*If*, du château de Joux, de la Geole, de la Baſtille, de Pontarlier, de la Provence ; domiciles ordinaires de ce cher comte ; domiciles où il s'égayoit à *faire des armes* avec ſes gardiens, à les rouer de coups, & où, en élimant de ſes dents acérées les barreaux de fer qui le ſéparoient du reſte des hommes, il s'eſt exercé à déchirer les objets les plus ſacrés & les plus vénérables ? il eût donc fallu punir, par l'infamie, un père univerſellement reſpecté, & toute une famille vertueuſe, d'être les proches d'un ſerpent qu'on eût dû charitablement étouffer dès le berceau, & qu'on devroit encore écraſer, quand il a l'audace de ſe montrer ?

Dans cet ouvrage encore, *Riquetti* s'élevoit avec force contre l'arrêt du conſeil, attribué à M. Necker, lequel arrêt *contient force de monnoie, ou papier de la caiſſe d'eſcompte.* D'abord, il étoit faux que cet arrêt créât un papier monnoie, comme l'avançoit *Riquetti.* Nous renvoyons l'éxamen des principes de *Riquetti* ſur cet article, à la page

où nous parlons de son fameux discours sur les *assignats ;* là, on verra si *Riquetti* a véritablement cru, en 1790, comme il l'a écrit en 1789, *que le papier-monnoie est moins un opprobre, qu'une calamité.* (*Voyez la correspondance*, page 19.)

Enfin, *Riquetti* terminoit sa correspondance à ce bel épisode : " On cherche, en „ vain, à me persuader que M. Necker & „ ses amis s'efforcent de m' exclure de l'as- „ semblée nationale. JE NE CROIS PAS CELA. „ M. Necker est trop au-dessous de ses cir- „ constances & de lui-même, si dans ces „ momens de régénération & de crise, il „ ne plane pas au-dessus des ressentimens „ personnels & des souvenirs haineux. Il est „ mal avisé, s'il doute qu'on pût analyser „ ses opérations & ses ouvrages d'une ma- „ nière REDOUTABLE, même à sa popularité. „ Ses amis ne savent pas lui déplaire pour „ le servir, s'ils lui taisent que les *ménage-* „ *mens raisonnés du comte de Mirabeau* dans „ l'assemblée nationale, lui vaudroient mieux „ que mon opposition hors de cette assemblée. „ Enfin, en tout état de cause, je ne me „ tiendrai pas pour exclu, parce que mon- „ sieur Necker auroit voulu m'exclure : quoi „ qu'il

„ qu'il en ſoit, JE DESIRE PASSIONNÉMENT „ D'ÊTRE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX, JE NE CROIS „ POINT QUE J'Y FUSSE INUTILE, & JE „ ME FLATTE DE N'AVOIR PAS DÉMÉRITÉ „ A MON poſte de CITOYEN „.

Ombres immortelles des Ravaillac, des Cartouche, des Mandrin, des Desrues, reprenez vos dépouilles humaines, & accourez ſiéger aux états-généraux ; accourez, vous tous, dont le front eſt couvert d'un triple airain, vous que ſouillèrent tous les forfaits, & vous, qui, depuis un demi-ſiècle, vous agitez dans la fange du crime, & qui ſouilleriez le crime même, triumvirat jadis inſéparable, Lenoir (1), Carle, Beaumarchais ; ac-

(1) CARLE, commandant du bataillon, dit *de Henri IV*, eſt un de ces ſcélérats conſommés qu'il ſuffit de nommer pour le faire connoître. Il fut, pendant trente ans, *tireur* aux gages des lâches, & ſut gagner quarante mille livres de rente à ce noble métier, auquel il joignoit celui de *mouchard* à la ſolde de *Sartines*. M. de Biron, à la ſollicitation de ce lieutenant de police, l'avoit fait ſergent dans les gardes, pour eſpionner ſon corps. On alloit lui donner la croix de *St.-Louis*, comme on a fait à *Receveur*, à *Sommelier*, au général *Dumas*, ſes collègues, lorſqu'une affaire grave, qui l'allo

courez, venez, venez, vous asseoir au milieu de cette assemblée d'*élite*, où doit présider & *raisonner des menagemens*, le comte de Mirabeau. Ah !.... sans doute, vous avez tous autant de droits que lui ; vous n'avez pas *plus démérité* que lui *d'être à votre poste de citoyens ;* vous ne fûtes que des scélérats, *Riquetti* fut quelque chose de pis.

Cependant, sur quels titres fondoit ses prétentions, ce grand politique? Est-ce comme citoyen, qu'il prétendoit à être député ? Mais avoit-il une patrie ? quelle étoit sa patrie ? Il habita, pendant quarante ans, l'Europe, sans cesse vagabond, & fuyant devant les lois & l'autorité qu'il provoquoit : il n'avoit pu respirer en paix, l'air du même climat ; où donc étoit sa patrie ? où étoit son domicile ? dans des hôtels garnis, dans des prisons ou chez les femmes qu'il broquentoit : enfin, quelle étoit sa fortune, sa propriété, son existence, pour désirer passionnément de siéger au milieu des grands propriétaires ? Il chassoit le

---

suspendre au gibet, le força de se retirer. Il exerce depuis, son ancienne profession au service de général Motié & de Bailly-le-long.

jour sur la nuit, & la nuit sur le jour. Il se subsistentoit de ses diffammations, de ses bassesses; il escroquoit, il empruntoit de toutes mains, & ne rendoit jamais d'aucune; telle étoit sa propriété, la bourse d'autrui; telles étoient les terres du comte de Mirabeau.

Etoit-ce comme fils de gentilhomme, qu'il vouloit assister à l'*assemblée nationale*? mais quel étoit son père? celui dont il porte le nom, l'avoit renié; il avoit épuisé ses malédictions.

Est-ce comme *ami*? mais n'a-t-il pas *rafiné*, pour ainsi dire, la perfidie avec tous ceux qui l'ont honoré de ce titre intéressant?

Etoit-ce comme fils adoptif d'une nouvelle famille? mais un tribunal souverain n'avoit-il pas été forcé d'élever une barrière entre *Riquetti* & son épouse infortunée? N'avoit-il pas été solemnellement déclaré par les lois, époux féroce, corrupteur adultère, ravisseur, fallacieux fripon, pervers & dénaturé, indigne d'une compagne que le ciel lui avoit donnée?

Encore une fois, quels étoient les titres de *Riquetti*, pour prétendre à siéger au milieu d'une immense famille destinée à travailler au bonheur commun? Ah! où en serions-nous,

où en seroit la patrie, si ses intérêts, sa propriété, sa gloire étoient confiés à des hommes corcompus ? Il seroit l'organe de la vertu, de la liberté, du patriotisme, cet homme sacrilège, dont la plume adultère diffama cent fois la sainteté des mœurs, le génie & la bravoure ; cet homme, à qui on ne pardonneroit jamais d'avoir écrit, s'il n'eût aussi essayé ses armes contre l'immonde Beaumarchais (1) ! Il seroit donc l'interprète de la nation, celui qui, tour-à-tour, fut l'orateur du despotisme & de l'anarchie, de la cour & de la ville, des fripons & des asyles de la lubricité publique ; cet écrivain famélique, l'apôtre du crime & de la sédition, & qui, dans tous ses libelles, se montra par-tout *l'intrépide souleveur de l'opinion publique*, contre les ennemis du bien public & de l'ordre !

Eh bien, oui, *Riquetti* siégera dans les états-généraux, il l'a résolu, il le tentera, il y perdra la tête, ou il viendra à bout de son dessein.

A peine a-t-il lancé son libelle, qu'il est décrété par le parlement de Paris : il se sauve

(1) Voyez *Considérations sur les eaux de Perrier*, par LE COMTE DE MIRABEAU.

en Provence, pour y *ſoulever l'opinion ;* c'étoit au moment des aſſemblées des bailliages. Il a l'audace de ſe préſenter aux aſſemblées de l'ordre de la nobleſſe. Les honorables membres reculent avec horreur, à l'aſpect d'un monſtre qui, dans la ville d'Aix, avoit laiſſé à tous les ſcélérats la déſignation flétriſſante, ſous le nom de *Mirabeau*, comme à Paris, le nom de *Desrues* eſt l'explétive de la ſcélérateſſe. L'aſſemblée délibéra ſur le champ de ſe diſſoudre, ſi R*iquetti* oſoit encore y paroître, & l'accabla de tout le mépris qu'a ſignalé pour lui, depuis trente ans, la France entière.

Riquetti vit bien qu'il n'y avoit pas à lutter contre la force & la juſtice ; il ſe retira, & réſolut dès-lors de ſéduire le peuple par un millier de mots, & à ſe faire nommer député du tiers-état. Cela n'étoit pas facile. Sa renommée faiſoit frémir tous les habitans de la Provence. A coup sûr, on ne l'eût ſouffert dans aucune aſſemblée de l'ordre. R*iquetti* avoit plus d'une reſſource ; il connoiſſoit par lui-même le pouvoir de l'intrigue & celui de l'or ; il le prodigua ; non de ſa poche, car il n'en eut jamais beaucoup, mais de celle du nommé *le Jay*, fils, libraire, dont nous avons oublié de parler dans le cours de cet ouvrage,

& qui doit y jouer un rôle, peu brillant, à la vérité, mais rehaussé par celui de son épouse, dont les charmes, & sur-tout la fortune lui avoient mérité de remplacer Mme de *Fleury* dans le cœur de *Riquetti*.

C'est à son retour de la Hollande, que *Riquetti* fit connoissance de la femme de *le Jay*, à l'occasion d'un manuscrit qu'il vendit à son mari. La femme *le Jai* n'avoit alors qu'une année de mariage ; elle avoit une espèce de tournure ; on lui prête de l'esprit : elle a, de plus, de petites minauderies qui captivent un moment ; elle étoit aisée *alors*. *Riquetti* jeta sur elle un dévolu, & parvint à ses fins. La cuisinière s'étant apperçue de ces liaisons, se crut, en conscience, obligée d'en avertir son maître, qui, le lendemain, feignit un voyage de trois jours, & rentra, une heure après ses adieux, par une porte dérobée. Il avoit pratiqué une ouverture à la cloison, laquelle ouverture donnoit sur le lit, sur lequel étoient alors, & sa femme, & *Riquetti*. Après les cérémonies d'usage, *Riquetti* prit congé de la *le Jay*, & ce fut en vain que la dulcinée pressa, supplia son amant de passer avec elle la nuit entière. *Riquetti* objecta ses importantes occupations, & partit. *Le Jay* évita la présence

du *cocufieur*. Sa femme reconduiſit ſon amant, & ferma la porte ſur lui : au plutôt, *le Jay* parût en préſence de ſa femme, qui ne *s'évanouit* point, mais écouta de ſang-froid la mercuriale maritale, & répondit : *donnez-moi les moyens de m'en paſſer*. Il faut obſerver que, pour faire plus sûrement des dupes, *Riquetti* leur faiſoit enviſager une perſpective des plus brillantes. La *le Jay* penſoit, ou vouloit faire acroire à ſon mari que le génie fécond du politicomane ſuffiſoit pour enrichir ſa maiſon, & elle domptoit ſa répugnance pour le *minotaure*, dans l'eſpoir qu'il la retireroit inceſſamment du commerce.

Bientôt *Riquetti* n'eut plus d'autre domicile, d'autre table, d'autre caiſſe que chez *le Jay*. C'eſt-là qu'il donnoit, & qu'il donne encore ſes audiences, qu'il s'entoure de flagorneurs ; c'eſt encore là que vont prendre leurs inſtructions les dames de la halle, quand il s'agit de faire quelque coup de main.

Le Jay avoit accompagné *Riquetti* dans la Provence, parce que ce dernier ne pouvoit faire aucune grande entrepriſe ſans le ſecours de ſon caiſſier. Or, *le Jay* ſe faiſoit une gloire d'être celui de *Riquetti* depuis trois ans. Il partit donc avec lui, muni d'une rame de

traîtes en blanc, pour en tirer sur sa maison à fur & mesure qu'il en auroit besoin.

Repoussé, rejeté par l'ordre de la noblesse, comme un individu qui avoit pratiqué tout ce que la cautelle, la perfidie, l'audace, la brutalité, peuvent inspirer à une ame vicieuse; R*iquetti* se tourna du côté du tiers-état, dont il n'étoit pas moins mépriſé, mais qu'il parvint à ramener par ses moyens ordinaires, par la séduction, en le corrompant & le portant à la sédition. Il arme des brigands, sans aveu, de torches & de poignards; six à sept cens de ces scélérats pénétrèrent dans l'assemblée d'élection, & y votèrent, au mépris des lois, qui ne convoquoient que des propriétaires; ils y dictèrent leurs volontés, élurent, par des cris tumultueux, le *comte de Mirabeau* premier député, & lorsque cette excellente bésogne fut terminée, R*iquetti* eut l'effronterie de se présenter à ses lâches incendiaires, & leur prêcha la paix, l'égalité, la liberté, l'abolition des droits les plus sacrés, & tous ces grands mots qui ont fait de la France un vaste désert.

Les factieux, qui avoient le mot du guêt, détellèrent la voiture du *démosthène françois*(1),

(1) Voyez la chronique de Paris.

&

& la traînèrent eux-mêmes. La même ſcène ſe paſſa quelques jours après à Marseille, où *Riquetti* fut élu député de la même manière. Ainsi, l'on vit ſur la même liste, *Raynal & Mirabeau. Mirabeau* à côté *de* *Raynal*!!! (*h*).

Content de ſon voyage, perſuadé qu'il n'avoit pas mal employé l'argent que ſon cher *le Jay* avoit repandu aux électeurs vagabonds, *Riquetti* prit la poſte & vint *incognito* à Paris, pour appaiſer, s'il ſe pouvoit, la colère du parlement qui le pourſuivoit à cauſe de *ſon hiſtoire ſecrette de la cour de Berlin*, qu'il eut la baſſeſſe de publier, & la lâcheté de déſavouer après l'avoir vendue.

Le parlement, qui ſentoit, qui prévoyoit tout le danger des milliers de libelles que chaque jour voyoit éclore, & que l'avide curioſité arrachoit à l'obſcurité à laquelle ils auroient dû être voués; le parlement, qui avoit vu, dans cette inſurrection d'auteurs famé-liques & à gages, le renverſement de la conſtitution françoiſe, la ruine de l'empire, la dégradation du trône & des autels, la misère, la famine, l'anarchie la plus déplorable, & toutes les calamités qui ont depuis déſolé le plus beau pays du monde, & déshonoré le premier des peuples; le parlement, dis-je,

tentoit vainement d'arrêter ces désordres à leur source ; il venoit de livrer aux flammes seize de ces libelles, dont les moins obscurs étoient l'*Ultimatum du tiers-état*, *le Cathéchisme des parlemens & la Passion du peuple*, *la première aux grands*, & *qu'est-ce que le tiers-état*, par l'abbé *Syeyes*.

Dans tous ces pamphlets séditieux, on s'attachoit moins à prouver les droits du peuple, qu'à soulever ce même peuple contre l'autorité, les loix, les grands & les ministres des autels, qu'on avoit soin de lui peindre sous les couleurs les plus noires. Qu'on daigne jeter un coup-d'œil sur ces feuilles incendiaires, & l'on verra si le parlement avoit tort de sévir contre ces livres infâmes, où les illustres *états-généraux* ont puisé leur morale perverse, & l'audace de tout abattre, de tout détruire, sans rien créer, sans rien édifier.

Riquetti profita de la circonstance ; il vit que l'autorité du parlement étoit infiniment affoiblie ; il menaça, il caressa, il promit tout ; & Séguier, qui avoit fait un magnifique & long réquisitoire, n'eut pas le courage d'en faire exécuter les conclusions.

Les états-généraux s'ouvrent à Verſailles avec toute la pompe digne d'une grande nation. Une proceſſion ſplendide, compoſée de tout ce que la France a de plus brillant, forme le cortège de cette majeſtueuſe cérémonie. *Riquetti* s'y fait diſtinguer par ſa ſuperbe audace & par ſa friſure. *Riquetti*, malgré le ſoin qu'il a de ſe faire remarquer, n'y eſt pas apperçu des honnêtes gens, & a la honte de s'y voir hué par la populace, par cette même populace qu'il a, depuis, ſoudoyée pour commettre les plus grands forfaits, & dont il eſt devenu le digne chef & le *dieu*.

Le premier pas dans cette immenſe carrière, fut marqué par un nouveau trait d'audace de la part de *Riquetti*.

Nous avons dit que *le Jay* avoit dépenſé en Provence, beaucoup d'argent pour faire élire ſon *cher comte* député aux *états-généraux*; celui-ci, digne élève de *Luchet*, *Briſſot & Clavière*, c'eſt-à-dire, grand ſpéculateur en librairie, ne voulut pas laiſſer échapper une ſi belle occaſion, non pas de remplir la lacune qu'il avoit faite à la fortune de *le Jay*, mais d'acquérir les moyens de ſe ſoutenir dans une aſſemblée dont tous les membres rougiſ-

ſoient déjà d'avoir un tel collègue. Il publia donc un libelle périodique, ſous le titre de *Journal des états-généraux*. Il n'y avoit encore eu aucun *journal* ſous ce titre, ni qui eût la permiſſion de traiter cette matière. La nation, avide de connoître les travaux de ſes repréſentans, accueillit avec avidité le *proſpectus* de cet ouvrage, & s'empreſſa de ſouſcrire. Les ſouſcriptions de trois jours s'élevèrent à plus de ſoixante mille francs.

Mais, comme l'attente publique fut trompée! La première feuille de ce papier-nouvelle ne fut qu'une diatribe contre les perſonnages les plus reſpectables de l'aſſemblée & de l'adminiſtration. Accoutumé à outrager la vertu, à injurier les honnêtes gens, *Riquetti* ne put ſortir de ſa ſphère, & au lieu de raconter ce qu'il avoit vu, comme il l'avoit promis, il s'amuſa à calomnier des hommes, alors l'idole du peuple.

La voix publique, & les membres des états-généraux, improuvèrent l'audace ſacrilège de *Riquetti*. Le gouvernement proſcrivit ſon ouvrage, déjà condamné par les lois. C'eſt ce que demandoit *Riquetti*; il avoit empoché le produit des ſouſcriptions, & il rejeta ſur le gouvernement la ſuſpenſion des livraiſons de

ſes feuilles, & l'inaction de ſa plume. On ſe préſentoit chez le Jay, on écrivoit en vain pour être remboursé ; c'étoit, répondoit-il, à *Riquetti* qu'il falloit s'adreſſer, & *Riquetti* renvoyoit les réclamans au gouvernement, qui, ſelon lui, étoit ſeul obligé de les rembourſer.

Cependant, la multitude des ſouſcripteurs, trompés dans leur attente, & furieux de ſe voir joués par un homme auſſi vil & auſſi fripon, élevèrent la voix, ſe rendirent en foule chez *le Jay*, ne connoiſſant pas à *Riquetti* d'autre domicile, & menacèrent de ſe faire juſtice de cet eſcroc, ſi on ne leur donnoit pas de bonnes raiſons. Il fallut ſe tirer d'un pareil embarras, & *Riquetti* promit alors de leur donner le même ouvrage, ſous le titre de lettres à *mes commettans*. Croiroit-on que les premiers n^os^. de ces lettres renfermoient des flagorneries les plus baſſes, les plus dégoutantes ſur le compte du miniſtre qu'il avoit déchiré avec tant de fureur dans la feuille proſcrite des états-généraux. C'eſt ainſi que *Riquetti* fut toujours *courageux :* c'eſt ainſi qu'il fut toujours conſéquent dans ſes principes & dans ſes opinions.

Il n'avoit fait encore dans l'aſſemblée de^s^

états, que la ſenſation d'un individu qu'on n'appercevoit pas dans la foule, & ſur-tout, que l'opinion avoit déjà relégué dans la claſſe des eſprits pervers & des ſcélérats, lorſque, gémiſſant de la déſunion, & ſur-tout des factions de l'ordre du tiers-état, le roi ſe vit obligé de tenir la *ſéance royale* du 23 juin 1789. C'eſt après cette *ſéance* paternelle, après la lecture d'un plan de régénération de l'empire, ſi ſupérieur à cette prétendue conſtitution que des forcénés ont élevée au milieu des fureurs & de toutes les proſcriptions, que *Riquetti* éleva ſa voix adultère, & conſacra l'inſurrection & le dogme de l'*inviolabilité;* dogme immoral, qui aſſure l'impunité de tous les crimes, & qui arrache à l'échafaud, pour le rendre à la ſociété, le ſcélérat dont les lois demandent la tête.

Aſſurés de l'impunité, *Riquetti*, & ſa bande ſe portent aux grands excès. Le trône eſt renverſé, le monarque dépouillé de ſon caractère auguſte, de ſes prérogatives, de ſes droits les plus ſacrés. La ſédition, le brigandage, ſont conſacrés par un décret ſolennel, dans la nuit du 4 août. La dîme, les droits féodeaux, ſont abolis ſans être remplacés. On commande au payſan d'abandonner la charrue pour vo-

ler à la chaſſe, & de laiſſer ſes bœufs au milieu d'un ſillon, pour courre un lièvre qui traverſe la plaine.

Mais ce ne ſont là que les préludes des déſordres que prêcheront les *inviolables*; leur deſtructive doctrine s'étendra à la ruine totale de l'empire. Les incendies, les pillages, les aſſaſſinats, les dévaſtations générales, des émigrations effrayantes, ſeront bientôt le digne fruit de leurs inſtructions nationales; & ce ſera toujours *Riquetti* qui donnera le ſignal de la révolte, & qui conſeillera & encouragera les meurtres. La Fayette dira, avec lui, que *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs*; & le boucher Barnave, que le ſang des François n'eſt pas *aſſez pur* pour qu'on empêche le *peuple de le verſer*.

Cependant la morale de *Riquetti* ne ſera pas toujours auſſi ſévère; elle s'adoucira à l'aſpect de l'or. *Necker* a long-tems dédaigné d'acheter ce *foudre d'éloquence*; mais enfin, le décret ſur *l'inviolabilité* l'éclaire ſur la néceſſité de ſe faire un parti dans le *côté gauche*; il ſait que le décret étend *l'inviolabilité* des membres de l'aſſemblée, juſqu'à leurs crimes & leurs dettes; il ſait que la bande de *Riquetti* eſt un ramas d'hommes ſans principes,

sans morale, sans caractère, sans aveu, & qui ont juré de faire leur fortune aux états-généraux, ou d'y perdre leur tête; il fait luire l'or, & il triomphe toutes les fois qu'il daigne employer ce talisman.

La première fois que le gouvernement usa de cette ressource infaillible, ce fut lorsqu'on traita du *pacte de famille* entre la France & l'Espagne. *Riquetti* reçut huit cents mille livres pour lui & ses dix collègues affidés, fit un discours que les Espagnols se sont empressés de traduire, & le décret fut adopté dans les termes que le comte de Montmorin l'avoit proposé.

Quelque tems avant, *Riquetti* avoit dénoncé les ministres, & entr'autres, le comte de Saint-Prieft, à qui il en vouloit depuis son embassade à la porte; mission importante & lucrative, à laquelle *Riquetti* avoit eu la ridicule audace de se croire destiné; car sa manie fut toujours d'espérer, de briguer une ambassade. Aujourd'hui, c'étoit le ministère qu'il sollicitoit; il vouloit être premier ministre des finances ou ministre de la maison du roi; déjà il avoit fait répandre, dans tous les coins de la capitale, qu'il étoit déjà nommé. Tous les honnêtes gens, l'assemblée des états elle-même,

même, fut épouvantée de cette fausse nouvelle. *Riquetti*, qui se promettoit bien, en parvenant à ce poste important, de trahir tour-à-tour la nation & son maître, eut la mal-adresse de faire la motion pour que les ministres du roi *siégeassent* dans l'assemblée des états à leur volonté.

L'assemblée sentit où tendoit cette motion insidieuse ; elle vit combien il seroit dangereux d'accorder voix délibérative à sept hommes qui avoient l'or & les graces à leur disposition, & qui en un seul jour auroient pû corrompre tous les lâches, & faire échouer leurs entreprises & leurs attentats. On décréta donc, malgré une plaidoierie de *Riquetti* qui dura trois jours, & les promesses brillantes qu'il n'avoit pas épargnées, on décréta que, non-seulement les ministres n'auroient point séance à l'assemblée des états, mais que le roi ne pourroit désormais prendre aucun de ses ministres dans ladite assemblée. Ce coup terrassa *Riquetti*, qui, comme nous l'avons dit, avoit publié par-tout son prochain ministère. Les applaudissemens universels accompagnèrent ce décret ; *Riquetti* sentit la nécessité de prendre son parti ; il monte à la tribune & dit : il est vrai que je me suis

attendu quelque tems à passer au ministère, *mais je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans cette assemblée qui voulut abandonner son poste de député pour n'être qu'un ministre.* C'est par cette gasconnade qu'il se tira de ce mauvais pas. On lui rit au nez, & il eut l'air content de soi & de ses collègues.

La caisse d'escompte avoit suspendu ses paiemens ; elle alloit faire une banqueroute totale ; elle offre un million à *Riquetti* s'il peut faire garantir solidairement, par la nation & par le roi, sa dette immense. *Riquetti* assemble sa bande, propose le décret, & le *déficit* de la caisse d'escompte est comblé.

L'agiotage avoit reçu le coup mortel par la suppression de la compagnie des Indes & de la caisse d'escompte. *Riquetti* promet de l'alimenter plus que jamais ; il propose aux agioteurs & aux agens de change de faire créer un papier-monnoie, si on veut lui donner pour lui, & pour sa bande, trois millions. On délibère, & la somme est accordée. Le surlendemain l'assemblée décréta la fabrication de 400 millions d'*assignats.*

Ainsi l'homme qui, en 1789, s'exprimoit ainsi sur le papier-monnoie : « voilà, monsieur, pourquoi le papier-monnoie *est un*

» *fatal preſtige*, une *déception coupable*, un » très-grand mal au phyſique & au moral. » Voilà pourquoi *la force & le ſuccès d'un* » *papier-monnoie ſont impoſſibles.* Voilà pour- » quoi *la vertu*, *le patriotiſme*, *le dévoue-* » *ment même des Américains*, *n'ont pu opé-* » *rer cette tranſmutation miraculeuſe. Leurs* » *courageux citoyens ont ſoutenu les rigueurs* » *de la guerre & des ſaiſons*, *& chaſſé les ty-* » *rans ; mais ils n'ont pu ſoutenir un papier-* » *monnoie.*

» Deſcendez du principe aux détails, & » c'eſt alors que vous verrez, à l'éternelle » honte des ſophiſtes, qu'un papier-monnoie » eſt *un fléau veritable*, *qu'il renverſe toutes* » *les combinaiſons de la raiſon*, *de la pru-* » *dence & de la juſtice ; rend incertaines toutes* » *les valeurs*, *ſappe tous les fondemens de la* » *propriété*, *& qu'inſtitué en France au milieu* » *de deux milliards & demi d'eſpèces mon-* » *noyées*, *il ne peut être enviſagé que comme* » *un foyer de tyrannie*, *d'infidélité & de chi-* » *mères*, *une véritable orgie de l'autorité en* » *délire* ».

Le droit de faire la paix & la guerre occupoit l'aſſemblée des états ; déjà la nation des halles & les céſars des faubourgs intimidoient,

par leurs cris de fureur, leurs *auguſtes repréſentans* ; de longues diſcuſſions avoient décerné au peuple ce *droit* périlleux ; on alloit décréter, d'après le vœu du peuple, lorſque *Riquetti* demanda la parole pour le jour ſuivant ; il arrangea ſi bien ſes batteries, il amadoua ſi adroitement le *Chapelier*, *Barnave*, & quelques autres *illuminés* du côté gauche, que, malgré de grands débats, & les cris du peuple, le projet de décret de *Riquetti* paſſa à l'appel nominal, l'épreuve *par aſſis & levé* ayant été douteuse. Les jardins du Palais-Royal, les Tuilleries ſur-tout, étoient remplis de populace qui, parce qu'elle avoit volé un fuſil à l'hôtel des invalides, croyoit avoir acquis, par ſa valeur, le droit de faire à ſon gré la paix ou la guerre. On proclamoit dans toutes les rues la trahiſon du *comte de Mirabeau* ; les têtes étoient montées à un tel point qu'on avoit marqué l'arbre où l'on pendroit *Riquetti* ſi le décret paſſoit contre le vœu de la nation ; déjà les ſoixante républiques de la capitale *délibéroient*, *proteſtoient*, etc. *Riquetti* étoit un peu embarraſſé ; mais accoutumé à franchir des pas difficiles, il *monte* à cheval ſur ſon *inviolabilité*, & le décret pouſſé par ſes *affidés* eſt admis.

Cependant le peuple murmure à la porte de l'assemblée ; il est dangereux de l'irriter ; il est arrêté qu'on lui jettera de la poudre aux yeux par un amandement. Le *Chapelier* propose, pour le préambule d'un décret qui accorde au roi le droit de faire la paix, la guerre, les traités, les alliances, le choix de ses officiers, &c., l'article suivant : *à la nation appartient le droit de faire la paix & la guerre* : à ces mots un transport général de joie s'empara de toutes les ames, & le peuple conquérant de la Bastille, se promit bien de conquérir dans peu tout le globe.

Ce saint enthousiasme a produit tout son effet. Malheur aux armées qui voudroient tenter de remettre sur le trône un roi *découronné*, la phalange bleue leur apprendroit bientôt que le tems de la justice est passé, & qu'aujourd'hui, plus que jamais,

» La raison du plus fort est toujours la meilleure.

A l'instant où nous traçons l'esquisse de la vie de *Riquetti*, on forme à Paris un corps de six mille hommes pour l'opposer aux Autrichiens, & l'on assure que *Riquetti* sollicite le commandement général de l'armée auxiliaire composée de l'élite des gardes nationales des 83 département & des 48 mille municipalités. Tremblez *Bender*, tremblez

Potemkin, tremblez *Brunſwick* & *Henri*, *Riquetti* va vous combattre ! ! ! ! ! !

Mais remontons au plus beau moment de la vie de cet homme célèbre ; traçons en abrégé ſes hauts faits dans les journées, à jamais mémorables, des 5 & 6 octobre 1789, époque glorieuſe où la capitale a *conquis ſon roi*, ſuivant l'expreſſion *énergique* du preteur *Bailly*.

L'ambition eſt le vice des grandes ames, & le véhicule des belles actions ; l'ambition fut toujours la paſſion la plus chère de *Riquetti*.

Juſqu'au moment fortuné où il fut élu repréſentant du peuple, ſes vœux modeſtes s'étoient bornés au miniſtère ou à l'ambaſſade ; mais dès qu'il ſe vit membre du ſouverain, il prétendit règner ; une ſeule difficulté ſe préſentoit à ſon imagination impétueuſe, c'étoit l'amour inné des François pour leur roi, pour la poſtérité du bon Henri IV, dans les tems mêmes où l'on faſcine le plus leurs yeux, & où l'on endurcit davantage leurs cœurs. Quoique importuné ſans ceſſe de cette idée, *Riquetti* n'abandonna pas l'eſpoir de s'aſſeoir ſur le trône ; mais il lui falloit un mannequin pour le maſquer ; *Louis* XVI le

mépriſoit trop ; il réſolut d'égorger Louis XVI & de proclamer Louis XVII. Voici de quelle manière il dreſſa ſes batteries.

Dans les premiers jours de juin 1789, il eut ſoin de ſe mettre à l'abri des pourſuites des tribunaux & des vengeances publiques, en ſe faiſant déclarer *inviolable* par les états-généraux. Ce mot, tout-à-fait nouveau, & qui devroit s'étendre juſqu'au dernier citoyen, n'atteignit pas même le monarque. Tandis qu'on déclaroit ſacrée la perſonne d'un *député*, on dénonçoit le roi, la reine & leurs amis ; on armoit les mains des brigands de torches & de haches ; on leur prêchoit le régicide & le carnage ; on leur indiquoit les victimes, & la Saint-Barthelemi nationale ſe préparoit ſous les ordres & par les ſavantes combinaiſons de R*iquetti*. Déjà la bombe étoit prête à éclater, il ſuffiſoit de trouver un léger prétexte ; on ſait que Mirabeau étoit fertile en expédiens ; mais pluſieurs lui échouèrent : le premier concernoit le régiment de Flandres, appellé à Verſailles, par la municipalité, pour veiller, de concert avec la garde nationale, ſur les jours d'un monarque entouré d'aſſaſſins. R*iquetti* réclama contre l'arrivée de ce régiment, *dénonça* la municipalité de

Verſailles, la fit ſommer de rendre compte de ſes motifs à la barre de l'aſſemblée des états. Ce moyen n'ayant pas réuſſi, *Riquetti* ſaiſit avec ardeur l'arrivée du régiment de Flandres pour s'en faire de nouveaux : il ſema l'effroi dans le peuple de Verſailles, & ſurtout dans celui de Paris, en ſuppoſant à la cour des projets contre la liberté publique. Il fit entendre aux Pariſiens qu'un nouveau corps de troupes alloit environner leur ville ; la populace reçut des avis ſecrets. Les ouvriers de Montmartre, & ceux de l'Ecole militaire, furent endoctrinés & bien payés ; ce ne fut qu'en leur oppoſant des forces militaires qu'on parvint à les empêcher de partir pour Verſailles, où ils *vouloient aller chercher le roi, & tailler en pièces le régiment de Flandres.*

Obſervez que ce régiment n'avoit été requis par la municipalité de Verſailles & par le miniſtre, que ſur l'avis qu'ils avoient eu que des brigands devoient faire une incurſion à Verſailles. Une lettre de M. de la Tour-du-Pin, lue dans la ſéance des états le 23 ſeptembre, portoit que, « ſur l'avis que des » mal-intentionnés ſe propoſoient de troubler » le ſéjour du roi & de l'*aſſemblée nationale*, » le

» le ministre avoit donné les ordres nécessaires » pour prévenir cet attentat ». Ce fut le même jour que le régiment de Flandres entra dans la ville de Versailles.

A l'instant de l'arrivée de ce régiment, on fit plusieurs efforts pour le séduire.

« Des factieux, dit M. Mounier, qui veulent » exciter la fureur du peuple, & qui ne peu- » vent lui indiquer un sujet réel de mécon- » tement, sont forcés d'employer des pré- » textes ». *Riquetti* considéra comme un moyen puissant de suggérer aux anciens gardes-françoises l'idée qu'il étoit de leur honneur de reprendre leurs postes auprès du roi.

Tous ces mouvemens s'exécutoient par les agens secrets de *Riquetti*, payés avec l'or du duc d'Orléans. Tandis que la populace, assemblée au palais-royal, se proposoit de partir pour Versailles, ayant à sa tête *Saint-Hurage;* qu'on parloit dans ce jardin, le théâtre de tous les vices, d'aller enlever le roi & le dauphin; de proscrire les membres de l'assemblée qui défendroient le *veto*, & qu'on annonçoit les plus horribles desseins contre la reine, les ouvriers de montmartre & de l'école-militaire, jouoient au *petit-palêt* avec des *doubles louis*, & menaçoient de se porter aux plus grands

excès. *Saint-Huruge* fut enfermé comme un factieux ; la municipalité de Paris fit des arrêtés rigoureux contre les attroupemems du palais-royal; on n'en perſiſta pas moins dans le deſſein de faire une incurſion à Verſailles. Les miniſtres recevoient deux ou trois fois par jour les avis les plus allarmans : les gardes-du-corps paſsèrent pluſieurs nuits à cheval, bien réſolus de repouſſer, par la force, ceux qui pourroient entreprendre de violer le ſéjour du roi. Une lettre de M. de La Fayette à M. le comte de Saint-Prieſt, annonçoit « qu'on avoit mis dans la tête des grenadiers d'aller la nuit ſuivante à Verſailles.... que cette velléité étoit entièrement détruite par les quatre mots qu'il leur avoit dit, & qu'il ne lui en étoit reſté que l'idée des reſſources inépuiſables des Cabaleurs. „ On voit, par ces deux lignes que M. le marquis de La Fayette étoit inſtruit de la cabale, & des moyens de ſéduction employés auprès de la milice Pariſienne.

Comment auroit-il ignoré les motifs, les intentions & les noms des cabaleurs ? *Riquetti* avoit déjà tant parlé ; dès les premiers jours de Septembre, il avoit dit à Blaizot, libraire, rue Satory, „ qu'il croyoit appercevoir qu'il

y auroit des événemens malheureux, à Versailles ; mais que les honnêtes gens, & ceux qui reſſembloient à M. Blaizot, n,avoient rien à craindre. Ce fait avoué par *Riquetti* n'étoit, ſelon M. Chabroud, que l'indice d'une inquiétude qu'on ne pouvoit guère, alors, ne pas avoir.

Non ſeulement la capitale étoit inſtruite d'un complot formé contre le roi, la reine & la famille royale, mais la nouvelle en étoit publique dans les provinces du Royaume les plus éloignées. Un particulier avoit dit, chez le même Blaizot, pluſieurs jours avant le cinq octobre, qu'une lettre, reçue de Toulouze, lui annonçoit des événemens ſiniſtres à Versailles. M. Bouche diſoit qu'il avoit appris, à Toulouze, le vingt neuf Septembre, que s'il tardoit, quelques jours, de venir à Versailles, il n'y trouveroit plus le roi.

Riquetti ne ſe contentoit pas d'avertir les provinces de l'inſurrection du peuple, il fomentoit & entretenoit le feu de la ſédition, dans les diſtricts, par ſa préſence, & dans les cafés & les jardins publics, par ſes agens gagés. Sur la fin du mois d'aoust mil-ſept-cent quatre-vingt-neuf, l'agitation étoit extrême

dans les diſtricts de la capitale ; leurs prétentions ridicules & leurs rivalités cauſoient les plus vives inquiétudes. Des membres de l'aſſemblée des états s'y rendoient fréquemment. M. Regnaud propoſa de défendre à tout député, d'aller dans les diſtricts, ſans miſſion. *Riquetti* ſe leva bruſquement, & répondit que cette motion le concernoit, & qu'il n'alloit dans les diſtricts, que pour donner des plans de municipalité. Les diſtricts ne délibéroient cependant, alors, que ſur la ſanction royale, & ſur la ſucceſſion au trône.

Cette matière étoit trop importante, pour ne pas beaucoup intéreſſer *Riquetti*. Déjà, il étoit parvenu à étouffer tous les ſcrupules ; ſi le roi perſiſtoit dans ſon aveuglement ; s'il ne ſe réuniſſoit à la nation, ne se refondoit dans la nation, ſes pouvoirs ceſſoient, & il retomboit dans la claſſe des ſimples citoyens ; un régent, un lieutenant-général, alloit prendre ſa place ſur le trône, & c'étoit des mains de *Riquetti* que la nation françoiſe devoit recevoir ce nouveau ſouverain.

Tandis que les vils ſtipendiés de *Riquetti* ſoulevoient la populace & la corrompoient, des agens ſecrets ſonnoient l'allarme à la cour, pour engager le roi à ſe rendre à Metz ; alors

le parti de *Riquetti*, profitoit du départ de ce monarque, pour s'emparer du trône. La même populace enchaînoit par la crainte la majeure partie des Etats-Généraux, & les forçoit à reconnoître l'usurpateur.

Riquetti comptoit que monseigneur le comte d'Artois & ses enfans pouvoient être oubliés; que monsieur, suivroit, sans doute, le Roi dans sa fuite, & que, par ce moyen, la Dinastie étoit perdue, c'est-à-dire, que lui *Riquetti* régneroit bientôt, sous le nom & le mannequin du duc d'Orléans.

„ La France, disoit Riquetti, a besoin d'un roi & demande un roi; mais Louis dix-sept sera roi, comme Louis seize; & si l'on parvient à persuader à la nation, que Louis seize est fauteur & complice des excès qui ont lassé sa patience, elle invoquera un Louis dix-sept. "

Telle étoit la doctrine que répandoit, & qu'avoit fait accueillir Riquetti, quand un événement innocent amena la catastrophe, & trompa la plus belle partie de ses espérances.

Le premier octobre les gardes-du roi donnèrent un repas aux officiers du régiment de Flandres, suivant l'usage qui se pratique dans toutes les garnisons lorsqu'il arrive de nouveaux corps; plusieurs officiers de la milice nationale

de Versailles y furent invités; des soldats du régiment de Flandres & des Trois Evêchés furent admis dans la salle; le roi, la reine & le dauphin entrèrent à la fin du repas, leur présence causa un vif enthousiasme à ces amis de la monarchie, & par des cris de joie ils s'efforcèrent de faire oublier pour un moment à leurs majestés, la férocité de la démagogie.

Le sieur le Cointre, commandant de la milice de Versailles, n'avoit point été invité à ce festin militaire, il voulut s'en venger; il fit passer aux folliculaires de la capitale, un récit calomnieux de cette prétendue orgie, qui bientôt annoncèrent à tous les coins du royaume que les gardes-du roi avoient outragé l'assemblée nationale & la cocarde de Paris. On s'attachoit sur-tout à rendre les gardes du corps odieux, & à exciter contre eux la fureur du peuple, afin de remplir un double objet, qui étoit d'exécuter l'ancien projet de mettre la cour en fuite, afin d'envahir le trône, & de punir, dans un tems où tant d'hommes trahissoient leur roi, ceux qui s'obstinoient à lui rester fidèles.

Riquetti, craignant que la haine inspirée à

la populace contre la reine & les gardes-du-corps ne causât point un soulevement assez général, mit en usage un autre moyen déjà plusieurs fois éprouvé, celui de créer une disette. Il fit parcourir la province & l'Isle-de-France avec de faux ordres qui défendoient aux meûniers de moudre. A Paris on payoit les boulangers pour ne pas cuire, & l'on interceptoit aux barrières le pain qu'on importoit des campagnes... Le peuple, triste jouet de ces manœuvres, étoit las d'acheter sa subsistance chaque jour, par une perte de tems considérable, & souvent par des querelles. On lui insinua que le parti des aristocrates de Versailles étoit le seul auteur de cette calamité; on lui fit entendre que l'abondance étoit à la disposition d'un prince dépouillé de tout pouvoir, de toute force, de toute autorité. C'est ainsi que *Riquetti* & ses agens préparoient la cruelle catastrophe des 5 & 6 octobre.

Le complot de *Riquetti* remontoit au mois de juillet. Un jour qu'il étoit avec M. Duroveray, de Genève, dans la cour des *menus* à Versailles, il aborda MM. Bergasse, Mounier, la Fayette & Duport, les pria de passer

avec lui dans l'un des bureaux, & leur fit part de la réſolution où il étoit d'engager l'aſſemblée à demander l'éloignement des troupes qui environnoient Paris, & après avoir parlé de la néceſſité de mettre obſtacle aux projets que pouvoit avoir la cour, il leur tint le langage ſuivant : " Meſſieurs, j'ai rencontré hier monſieur le duc d'Orléans a qui j'ai dit: monſeigneur, vous ne pouvez pas nier que nous ne puissions avoir bientôt Louis dix - ſept au lieu de Louis ſeize ; & ſi cela n'étoit pas ainſi, vous ſeriez au-moins lieutenant-général du royaume ; ---- le duc d'Orléans m'a répondu, messieurs, des choſes fort aimables- ,,

Les députés à qui Riquetti parloit ainsi reſtèrent conſternés de ſon effronterie, ils ne firent aucune réponſe, on ſe ſépara ; ce n'etoit pas là l'objet que s'étoit propoſé le ruſé Mirabeau : il s'attendoit perſuader à ſes quatre collegues, qu'il regardoit comme les plus revêches de l'aſſemblée, que l'or, les grâces & la puiſſance ne couleroient bientôt plus que par leurs mains, qu'ils règneroient effectivement ſous le phantôme du roi qu'il leur propoſoit, il eſſuya de nouvelles

tentatives. Le roi s'étant rendu de la meilleure grâce du monde au vœu de l'assemblée, résolut de renvoyer ses troupes. Les amis de la liberté et surtout de l'ordre voyoient avec peine s'éloigner de Versailles une armée, qu'on pouvoit opposer à des factions qu'on commonçoit à soupçonner. Mounier étoit celui des députés dont *Riquetti* redoutoit d'avantage l'infléxibilité. *Riquetti* se réunit à Roberspierre et Buzot, pour séduire ou intimider ce romain. Celui-ci représente à *Riquetti* que la défection et l'indiscipline des troupes qu'on avoit corrompues menaçoient du plus grand danger, et que dans ces circonstances critiques un prince ambitieux paroissant au milieu de l'armée, pourroit s'emparer du trône et perdre la dynastie. *Mais bon homme que vous êtes*, repartit Riquetti, *je suis anssi attaché que vous à la royauté, mais qu'importe que nous ayons Louis XVII au lieu de Louis XVI, et qu'avons nous besoin d'un bambin pour nous gouverner ?*

Mounier alors voulut opposer à *Riquetti* l'amour inné des François pour leur roi, et plus encore les conséquences fâcheuses que pourroit avoir ce changement de dy-

nastie ; déjà il voyoit ruisseler le sang et d'ailleurs que ce seroit le plus grand des crimes. . . . *Mais savez-vous*, continua RIQUETTI, *que la manière dont les membres des communes ont été repousés du lieu de leurs séances avant la déclaration du 23 juin, étoit un acte bien coupable et qu'il y auroit là un beau prétexte pour un manifeste ?*

Nous avons dit que le repas des gardes-du-corps avoit été un prétexte pour soulever le peuple. Le dimanche, 4 octobre, les attroupemens du Palais-Royal devinrent plus nombrenx et plus violens. On annonça la résolution de partir le lendemain pour Versailles. Desmoulins, l'énergumène, étoit l'orateur de *Riquetti* dans ces grouppes impurs. Il alloit passer la matinée à Versailles, où *Riquetti* l'endoctrinoit, et il revenoit le soir dans les cafés et dans le jardin du Palais-Royal, bégayer sa mission.

Le même jour plusieurs particuliers annonçoient, à Versailles, le dessein qu'avoient les Parisiens de venger la cocarde nationale, en égorgeant les gardes-du-corps, et de conduire le roi à Paris, après avoir *fait des jarretières avec les boyeaux*

de la reine. D'anciens gardes-françoises avoient été dépêchés de Paris, pour sonder la disposition des esprits et conférer avec les chasseurs du régiment de Flandres.

Le 5 octobre dès le matin le soulèvement du peuple éclata généralement. *Riquetti* avoit cru devoir le faire commencer par les femmes. Bientôt les ouvriers de la Bastille, ceux de l'Ecole Militaire et les *piquiers* des fauxbourgs remplirent la place de Grêve; on força la garde de l'hôtel-de-ville, où l'on pilla les armes et surtout les registres et les cartons du Comité des recherches, qui renfermoient des éclaircissemens très-précieux sur les trâmes affreuses de *Riquetti* et consors.

Parmi ces femmes étoient une infinité d'hommes déguisés. Après avoir dévasté l'hôtel-de-ville, elles partirent pour Versailles, où elles furent suivies des volontaires de la Bastille. Le soir l'armée Parisienne se mit en marche avec des canons, des munitions de guerre et tout l'appareil qui précéde une bataille. Les troupes étoient suivies d'une horde de brigands armés de piques, de haches, de fusils et de sabres. L'arrivée des femmes et leur introduction

dans la salle de l'assemblée porta la consternation dans Versailles. Leur orateur étoit un de ces hommes, qu'il suffit de nommer pour réveiller l'idée de tous les crimes. C'étoit *Maillard*, vil espion de l'ancien et du nouveau régime, et qui les a tour-à-tour servis et trahis tous les deux, selon qu'il a pu profiter des circonstances.

Le roi, effrayé par la défection du régiment de Flandres et des dragons de *Montmorency*, instruisit l'assemblée des Etats du danger qu'il couroit et demanda à conférer avec elle sur les moyens de ramener le calme dans les esprits, et la tranquillité dans les séances des Etats. *Riquetti* s'opposa vigoureusement à ce que l'assemblée se rendit auprès du roi. . . Il osa même préconiser l'enthousiasme populaire, le déclarer juste, équitable, mérité, et accusa même la reine d'être l'auteur de cette sédition, et parut desirer que l'assemblée décrétât que la personne de la reine n'étoit pas *inviolable*.

C'est ainsi que délibéroit, que péroroit *Riquetti* en présence des femmes & des goujats qu'il avoit stipendié pour le porter à Versailles. Cependant comme son nom

étoit tumultueusement prononcé par cette multitude, & qu'il craignoit que quelques-unes n'échapassent que c'étoit par son ordre qu'elles se trouvoient là; il voulut faire le rodomont & les tença d'être venues troubler la séance, et de ne pas s'y tenir dans le silence et le respect dû au corps législatif. Il en frappa même une avec son parapluie, et aussi-tôt des éclats de rire et des applaudissemens partirent des quatre coins de la salle. On peut juger par-là combien *Riquetti* étoit respecté et craint de cette populace. Mais on ne peut pas craindre les hommes qu'on aime.

Desperrières, aide-de-camp de Lafayette, avoit été dépêché par le général pour avertir le roi de l'arrivée des troupes. Ce ne fut que dans ce moment que le monarque fut instruit des prétextes de ce voyage. On lui dit que le peuple sortoit de l'assemblée nationale et alloit venir à la cour, pour lui demander *du pain*, à lui Louis XVI. Cet honnête et infortuné prince s'écria tout effrayé, *et bon Dieu! est-ce moi qui dirige les approvisionnemens? La municipalité de Paris ne s'est-elle pas emparée de cette partie de l'administration?* Desperrières ras-

sura le bon roi sur les dangers qu'il courroit, et lui promît que la milice parisienne ne venant que dans l'intention d'empêcher le meurtre, elle s'opposeroit à toutes les mauvaises intentions qu'on auroit pu suggérer au peuple.

Le roi qui venoit d'échapper, par la surveillance et l'activité de M. de S. Priest, au complot le plus horrible qui jamais ait été trâmé, n'étoit pas fort tranquille sur ce qu'on oseroit entreprendre contre sa vie et celle de sa famille. Voici quel étoit ce complot :

On se rappelle que les brigands partis avec les femmes se divisèrent en deux bandes; l'une prit la route de Sève par Chaillot, & l'autre par Vaugirard. *Riquetti* avoit donné avis à ses agens que le roi chasseroit le 5 à Meudon, et voici les instructions qu'il leur fit passer. La multitude que doivent guider d'Aiguillon & la Cloye; arrivera par Issy, au pied de la montagne de Belvue, elle se postera dans le défilé de la manufacture des porcellaines, & sous prétexte de massacrer tous les gardes-du-corps, elle fera feu sur ceux qui environneront la voiture du roi &

visera le bon homme. Deux-mille louis à celui qui l'atteindra d'une balle. . . . .

Heureusement pour la France que pour l'amour de son roi, si naturel à tous les françois, porta un des hommes sur lequel on avoit le plus compté pour ce régicide, à se détacher; le 5 dès le matin il prit la poste, et arriva chez le comte de S. Priest, à qui il avoua tout. Le ministre donna des ordres pour aller subitement chercher le roi, et lui faire prendre une route détournée. Il ordonna en même-tems aux troupes de se mettre sous les armes et d'environner le Château. Il étoit tems : à peine le roi étoit-il arrivé à Versailles, que les bandits se portèrent au lieu indiqué. Bientôt un courrier du duc d'Orléans vînt leur apprendre *qu'il étoit trop tard.* C'est alors que les forcenés se rendirent à Versailles en vomissant les imprécations et les horreurs les plus allarmantes.

La nuit du cinq se passa assez tranquillement ; les gardes-du-corps reçurent ordre de se retirer ; de sorte que le roi restoit à la merci du peuple, puisqu'il avoit été abandonné par ses troupes. Les suises qui s'étoient retranchés sur le derrière, dans la

derniere cour & du côté de l'Orangerie ; défilerent à minuit par l'ordre de la Fayette, ce fut cet ordre homicide qui causa les scènes sanglantes du lendemain & qui ranima l'espoir de *Riquetti* & du duc d'Orléans. Le 6, dès les 5 heures du matin, *Riquetti* rassembla la populace & la porta sur la place d'armes. Dès la veille les bandits & les femmes se prommettoient bien de faire un carnage sur le point du jour. Ils répétoient *tout dort maintenant, mais il sera jour demain . . Riquetti* se met donc à leur tête ; il en doctrine le régiment de Flandres, qui ne s'étoit pas retiré. Armé d'un grand sabre, il ne cesse de dire à ce régiment, en lui montrant la populace & la salle des Etats-Généraux ; *courage amis, nous sommes pour vous.* Il tenoit aux bandis le même l'angage. Enfin il introduit ces brigands dans la cour des ministres, en leur indiquant le passage dérobé par où ils peuvent parvenir à l'appartement de la reine. Deux gardes-du-corps en faction au bas de l'escalier demandent à ces forcenés ce qu'ils desirent ; *il nous faut le cœur de la reine*, repondirent-ils, & aussi-tôt on saisit ces deux braves militaires, nommés Varicourt & Deshuttes, on les égorge & leur tranche la tête.

On

On continue de pénétrer dans le château par diverspassages. Une partie de ces brigands se présente au grand escalier en criant *qu'ils veulent le cœur du roi, de la reine & du dauphin.* Les gardes-du-corps accourent des differentes salles pour lesarrêter, & prennent la résolution de mourir à leur poste sans se défendre, afin de ne pas exposer les jours de la famille royale.

Une autre troupe pénétroit par un autre escalier dérobé, l'on entendoit une voix d'homme, quoiqu'il ne parût y avoir que des femmes, qui répettoit, *c'est par-là, par-là qu'il faut aller, pour monter à son appartement.* Au milieu des horreurs qu'on vomissoit dans l'escalier, contre la reine, on distingua sur-tout ces mots: *il faut lui manger le cœur.* Tandis que ses camarades luttoient contre les brigands; M. du Repaire crut qu'il étoit de sa prudence de s'emparer de la porte de l'appartement de sa majesté, pour en défendre l'entrée; il est terrassé d'un coup de pique & traîné sur le grand escalier. M. de Miomandre saisit ce moment pour avertir les femmes de la reine du danger qui la menace, & leur ordonner de la sauver promptement; elles n'ont que le

tems de mettre le verou à la porte de l'anti-chambre. Cette porte est brisée, & les brigands entrent en foule, les uns se précipitent sur M. de Miomandre & ne l'abandonnent qu'après l'avoir cru mort; les autres marchent droit au lit de la reine, elle en étoit sortie toute nue, & s'étoit réfugiée, presque sans vie, dans les bras de son époux.

Au moment même où elle tomba à ses pieds sans connoissance, on venoit d'assassiner deux Gardes-du-corps sous les yeux du roi. Quel spectacle pour un époux, pour un monarque sensible!

Ainsi donc le complot infernal a choué encore une fois!

La foule se précipite sur le lit de la princesse, on fouille dans les draps avec des picques encore dégoûtantes du sang de ses gardes, & aussi-tôt un cri de consternation se fait entendre; *elle n'y est plus!* la Fayette paroît chez le roi, il engage ce prince à paroître sur son balcon, de demander grace au peuple pour lui, pour sa femme & pour ses gardes; car se présenter dans une posture humble & suppliante à une populace qui l'exige, c'est bien je crois lui demander

grace, & le monarque obéit, invité à la même humiliation par la Fayette, la reine consentit à paroître, & à peine étoit-elle sur le balcon, qu'un monstre osa la coucher en joue ; mais le ciel protégeait cette princesse, le coup ne partit point.

Les factieux n'ayant pu réussir dans tous leurs projets, s'écrierent alors : *le roi à Paris, le roi à Paris.* Ce fut cet *ordre souverain* qui fit conduire le roi & sa famille à Paris, traîné comme un prince vaincu, qu'on a, depuis ce moment, détenu prisonnier dans cette capitale où il craint, à chaque heures de la nuit, qu'un Mirabeau ou quelqu'agent de ce scélérat ne lui ôte la vie, que le ciel lui a conservée depuis dix-huit mois par une protection des plus spéciales,

Pendant toutes ces horreurs *Riquetti* se cachoit au milieu du régiment de Flandres, déguisé en homme de la populace. Le duc d'Orléans alloit et venoit de la place d'armes au château dans la chambre du roi, et du château sur la place d'armes. Un de ses valets observoit tout ce qui se disoit chez le roi, et en avertissoit *Riquetti.* Plusieurs personnes l'ayant reconnu malgré son déguisement lui dirent : *avec votre grand sa-*

bre nud, sous le bras, vous avez l'air d'un Charles XII. Riquetti leur répondit : *on ne sait ce qui peut arriver, il faut toujours être en état de défense.*

Nous avons dit que *Riquetti* s'étoit formellement opposé à ce que l'assemblée des Etats se rendît au château, pour y délibérer librement & conseiller le roi qui se réfugioit dans ses bras. *Riquetti* donna pour prétexte qu'il étoit contraire à la dignité de l'assemblée, de se transporter chez le roi : mais le véritable motif de son opiniâtre opposition étoit la crainte que la présence des députés ne calma le peuple, & que les états-généraux, ne s'opposassent au départ du roi. Aussi dès que Lafayette, eût arraché au roi la promesse de venir à Paris, *Riquetti* vint tout rayonnant d'allégresse & de gloire, annoncer que le roi alloit partir pour la capitale.

Nous n'avons donné qu'une esquisse imparfaite des forfaits commis les 5 & 6 Octobre, [Théroigne] c'est à l'histoire à épouvanter la postérité du récit affreux de ces cruautés & des manœuvres sanguinaires employée par la faction régicide.

Elle auroit tellement souillé le nom français que le comité des recherches, ayant

acquis toutes les preuves du complot, & denonça les auteurs à l'assemblé des états. L'assemblée, qui, quelque tems auparavant avoit investi le châtelet du droit de juger les crimes de leze-nation, & d'assassiner Favras, sur la délibération de deux espions, qui vendoient leur témoignage deux mille louis d'or; cette même assemblée qui avoit ordonné le supplice de Favras, sans aucune preuve de délit, déclara innocens, *Riquetti & le duc d'Orléans*, quoique environ 400 témoins dignes de foi, attestassent qu'ils étoient réellement les auteurs, & les uniques auteurs des complots formés pour arroser de sang le trône & le palais de nos rois, bien plus, afin de punir le zele courageux des magistrats qui avoient osé trouver des coupables dans deux monstres depuis trente ans suspendus au gibet de l'opinion; l'assemblée des états, dépouille le châtelet d'une fonction qu'il avoit l'audace de remplir d'après sa consience.

Une inconséquense palpable & qui prévient toute la mauvaise foi du côté gauche de cette assemblée, *il n'y a lieu à accusation contre MM. d'Orléans & Mirabeau*, tandis qu'elle ordonnoit *la poursuite de*

Théroigne de Méricourt, *Renée le duc*, *le fameux coupeur de têtes & autres* coaccusés déja détenus prisonniers, & décrétés. Or, d'après l'aveu de ces accusés et les dépositions des témoins, ils n'étoient que les agens de *Riquetti* & du duc d'Orléans, Théroigne de Méricourt, étoit une courtisanne, chez qui *Riquetti* passoit ordinairement la moitié de la nuit, pour l'endoctriner. Elle avoit une place marquée à la tribune de l'assemblée; on la voyoit sans cesse dans les clubs, dans les grouppes ou les cafés du palais-royal, & sur-tout chez le libraire Desenne. Par-tout elle parloit en énergumène, ouvroit des avis incendieres, & proposois des projets de sang. *Riquetti*, *Populus*, *d'Aiguillon*, *Chabroud* & l'évêque *d'Autun* étoient les hommes qui la fréquentoient plus particuliérement. Comme elle étoit chargée de distribuer l'or à pleines mains, *Riquetti* la fesoit passer pour avoir 40 mille liv. de rente, afin qu'on ne s'apperçût pas que c'étoit l'argent du duc qu'elle distribuoit : c'est cette prostituée qui, habillée en amazone, panachée et à cheval conduisoit la Bande des femmes, & qui porta la lance ensanglantée dans les draps de la reine.

Le duc d'Orléans avoit pris la fuite, par le conseil de *Riquetti* qui craignoit son indiscrétion,

Allarmé par les cris de l'opinion publique, & craignant que la dénonciation faite par le Comité des recherches, des *événemens du 5 et 6 octobre*, ne portassent enfin sur l'échafaud une tête hideuse, qui en avoit tant de fois été arrachée par une injuste clémence, *Riquetti* multiplia les libelles, les émeutes et prodigua l'argent pour couvrir de défaveur le Châtelet. Les districts s'assemblèrent, et craignant de voir exposer au grand jour, des attentats qu'on desiroit ensevelir dans les ténèbres, ils dénoncerent le Châtelet aux Etats-Généraux.

D'un autre côté le comité des recherches intimidé par le soulévement général qui demandoit aussi la suppression, & corrompu par l'or qu'on fit circuler autour de ses membres, intrograda, voulut commenter sa dénonciation, & refusa de produire au tribunal de *leze-nation*, qu'ils déceloient, & les crimes & les criminels. *Chabroud*, homme vil & indigent, fut indiqué pour faire le rapport d'une procédure que la voix publique avoit déjà jugée, & déclare, non-

seulement irrépréhensibles les deux monstres inculpés par quatre cens témoins : il ajouta qu'il ne voyoit que des malheurs dans les forfaits *du 5 & 6 octobre & qu'il les livroit à l'histoire pour l'instruction des races futures & pour donner une leçon utile aux rois, aux courtisans & aux peuples.* Nous pensons que *Chabroud* figurera dans l'histoire à côté de ces deux héros & des Ravaillac, des Jacques-Clément, des Jean-Châtel, & qu'il ne seroit pas moins odieux que ces monstres.

Riquetti a vainement entrepris, depuis, de faire égorger le roi & sa courageuse compagne, en persuadant au peuple qu'il n'aspiroit que le moment de s'évader & de rentrer en France à la tête de trois à quatre-cent mille hommes.

On sait positivement qu'il a tenté plusieurs soldats du centre, pour le faire assassiner, et que ce ne fut pas sans dessein qu'un grenadier, de garde dans la chambre de ce prince, lâcha un coup de fusil, il y a environ de 4 mois.

On sait aussi combien il s'est agité lorsque l'infortuné monarque a cru que sa conscience et son amour pour la paix, demandoient

doient quelques légers délais sur la sanction. On a vu les jardins des Tuilleries et du Palais-Royal se remplir de séditieux qui s'épuisoient en imprécations et en menaces contre ce bon prince.

Enfin, on sait qu'il a fait, aux Jacobins, la motion de fixer le terme de la législature à 7 ans, afin de trouver l'occasion de renverser de fond en comble les misérables restes de la monarchie et d'établir sur les ruines sacrées des loix et de la souveraineté le despotisme et toutes les horreurs du *triumvirat*.

La guerre civile est son unique espoir, aussi ne néglige-t-il rien pour l'amener. Dans le tems même qu'il a fait naître des soupçons imaginaires de contre-révolution, à Lyon, il souleve les paysans & forme des brigans dans les provinces méridionnales. Le Languedoc, le Périgord, le Guercy, le Limousin, le Rouergue, sont, par ses insinuations perfides, livrés aux flammes, à la dévastation, au pillage. La Provence est le théâtre d'une proscription plus sanglante que celles des marins & de Sylla & c'est dans la provence que *Riquetti* vouloit aller inspirer de nouvelles fureurs par sa présence

meurtriere. Il avoit en conséquence demandé un congé pour se rendre dans cette province ; mais le peuple qui connoît si bien la perversité de son ame, lui a demandé l'objet de cette démarche ; sommé plusieurs fois d'en rendre compte, il a tergiversé, balbutié, éludé la question ; mais voyant que la vérité alloit éclatter, que l'œil surveillant de l'opinion voyoit dans cette absence des projets sinistres, & que la nation, tant de fois séduite, trompée, trahie par ce scélérat, s'opposeroit fortement à son départ, on le menaçoit de l'*observer* & de le punir s'il osoit ourdir quelque trame nouvelle contre la félicité publique, *Riquetti* a pris le parti de rester aux *Jacobins* & de rentrer dans l'assemblée des états où il continue de *faire des siennes*.

L'enjouement populaire augmente chaque jour pour ce monstre. Il est si lâche, qu'un bataillon de la milice de Paris l'a trouvé digne de la commander.

Eh ! qui pourroit se défendre des astuces de ce politicomane ? son orgueilleuse extravagance, son insolente présomption, l'importance de ses relations prétendues, ses impertinens mensonges, les mille & mille

impostures qu'il débite sur ses missions secrettes, enfin cet attirail placardé & récrépi de compilations bien rapiécées de larges mots emphatiques & néologers d'idées nouvelles copiées d'anciennes, anciennement copiées de quelques autres; de paragraphes décousus, emprunter des livres d'autrui, enflés d'un style à prétention & ridicule; les noms sacrés de vertu, de patrie, de bien public que souille si souvent cet énergumène, tous ces prestiges insidieux ne sont-ils pas suffisans pour imprégner les poisons de la séduction, les cœur foibles & trop confians?

L'extrême indignation m'ordonne le silence. Il est inutile de rien plus ajouter, pour ce moment, à l'improbité de *Riquetti*. Je cede la plume à l'historien de la nation française, à celui qui décrira les forfaits des scélérats les plus consommés; aux continuateurs des vies de Cartouche, Mandrin & Desrues; je le dévoue au ressentiment public. Tel je l'ai peint, tel il est dans l'esprit de tous les honnêtes gens; il est quelque chose de pis dans celui de ces dignes collegues. Qu'il ose me démentir; qu'il entasse déclamations sur déclamations, néga sur négative, ce foible écrit re-

pose sur des faits qu'il est impossible de détruire, auxquels je défie *Riquetti* de répondre. C'est le *précis* d'un énorme volume où l'on doit réunir sa vie depuis 1749, jusqu'en 1791. On y montrera le développement de son caractére toujours un dans l'assemblage de tous les vices. Chaque phrase y notera un des crimes de *Riquetti* ; on y verra ce qui n'a jamais paru, un cours suivi de scélératesse avec des progressions annuelles, qui font préjuger un phénomene infernal, fi beaucoup de jours sont encore destinés à cet homme féroce ; une gradation de vice si méthodique qu'elle n'est intercallée d'aucune bonne action, même d'aucune nation neutre, même d'aucun prétexte à supposer mon héros d'avoir jamais voulu bien faire. On y verra un hypocrite d'espece nouvelle, qui n'a pas été seulement mû par une utilité d'en imposer, mais par le plaisir même d'en imposer.

Chacun des crimes de *Riquetti* sera prouvé par une piece originale & authentique. Le nombre de ces pieces est immense : les neuf dixiemes sont des écrits de sa main, je les possede. Cet important recueil, rassemblé dans un code, offrira des phéno-

menes intéressans ; d'un côté un méchant, unique au monde ; de l'autre un philosophe ami de l'humanité, qui, curieux de calculer & d'approfondir la somme de perversité à l'homme, s'est attaché aux pas de *Riquetti*, ne l'a jamais perdu de vue, & l'arrête au période du parfait développement de la raison, pour peindre l'exécrable modele qu'il a observé. *Riquetti* ne ce justifiera sur rien, & il restera prouvé que, dès le berceau il fut un méchant homme ; que la nature ne réprouva jamais un fils plus ingrat ; que l'hymen n'éclaira jamais son flambeau pour un époux aussi féroce & aussi corrompu ; qu'aucune famille du monde n'eut un parent plus dénaturé ; que la vertu n'eut jamais de plus grand ennemi ; la patrie, d'habitant & d'orateur plus dangereux ; les lettres, de plus vil écrivain ; la noblesse, de gentilhomme plus indigne de l'être ; la société, d'hypocrite plus incidieux ; l'amour, de plus lâche serviteur ; l'amitié, de fripon plus ruineux ; le sentiment, de moqueur plus effronté ; le libertinage, de fauteur plus cynique ; les loix divines, de contempleur plus impie ; les loix humaines, de violateur plus détermi-

né ; les empires, de plus hardi séditieux à proscrire.

Enfin, deux traits suffisent pour peindre cet homme trop célèbre ; il est nul pour le bien ; tout ce qui est possible dans le mal est facile à Riquetti. Sagacité, coup-d'œil fin, science anatomique, phisiologie, étude du cœur humain, rien de tout cela n'est nécessaire pour deviner à l'aspect de *Riquetti*, qu'il est un de ces scélérats dont l'existence prolongée jusqu'à la quarante t deuxième année, est un phénomène civil. La nature sujette à des écarts, en fit un en créant son ame ; l'erreur commise, elle en frémit, et s'efforça autant qu'il étoit en elle de réparer sa santé, en imprimant sur la figure de Riquetti un cachet de difformité, qui averti l'honnête homme de se garder de lui.

Voici le jugement qu'en porte un homme qui l'a long-tems observé.

» Mille et mille études sur son caractère m'ont prouvé qu'il n'en avoit point. Un vice prédominant est la base de sa méchanceté ; c'est l'orgueil ridicule de faire parler de lui, à quelque prix que ce soit. Attaquez son ame de toutes les manières,

couvrez sa figure de boue, reprochez lui tous les crimes faits ou à faire; tout sera pour lui matière à s'en faire un mérite. Si les forfaits sont éclatans, si pour les commettre il a fallu une portion d'esprit et d'audace, c'est précisément ce qu'il lui faut; il dédaigneroit d'être estimé vertueux, au détriment d'une réputatiou de scélérat, combinateur et entreprenant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre du comte de Mirabeau.

(*b*) Je suis dans les angoisses depuis trois jours, mon ami, dans de telles angoisses que je n'ai pu quitter que des quarts d'heure, et que mon seul domestique a toujours été en l'air. J'ai eu de tes nouvelles; mais j'en voulois savoir par moi-même, je voulois dîner avec toi, lorsque j'ai su que tu n'y étois pas. Patience donc, et Dieu veuille que je ne sois pas gîté avant de te voir. Quoiqu'il en soit, Hardy desire que je te parle des six louis qu'il m'a prêtés avant mon départ, je le sais. Mais moi qui te parle, je n'ai pas de quoi payer un fiacre pour faire mes affaires pressées. Je ne retire pas un sou de mes chevaux. Ma mère ne me prête pas un écu: en un mot, je suis dans la crise la plus cruelle en tout sens, et j'espère en toi, en toi seul, jusqu'à ce que cette fusée soit démêlée. Bon jour mon ami.

Signé Mirabeau, fils.

3 juin 1784.

Autre lettre du même.

Je ne possède dans la nature que 15 liv. (quinze francs(ni moi, ni madame Néhrat, n'avons plus le

moindre chiffon à mettre en gage ; il m'est impossible de partir d'ici sans payer ; ce n'est donc pas le cas de louvoyer. Veux-tu ou ne veux-tu pas me retirer de peine ? Il est tems de te décider, je ne réclame que les droits que me donne l'amitié ; mais je la réclame au milieu de la crise la plus cruelle. Ce que tu jettes tous les jours par la fenêtre, pour donner des dînés au tiers et au quart, qu'assurément tu n'aimes pas autant que moi, me tireront de peine.

Je sais que tu as voulu faire porter des meubles chez moi, mais tu vois aisément qu'avec 15 livres, je ne les ferai pas monter. Ainsi il faudroit me rendre le service d'y pourvoir. Bon jour mon ami, une réponse cathégorique, je t'en prie, car je suis très-malheurenx.

M.

Ce 17 juillet au soir 1784.

P. S. Tu auras beau me dire de placer du vin de Tokai, tant que tu ne m'en enverras pas une montre : on n'achette point sur parole, et j'en aurois déjà veudu si j'en eusse donné à l'essai.

Songe que le 20, on a le droit de me chasser.

Autre lettre au même.

Un des marchands de vin que je t'ai adressé vient de m'écrire qu'il vouloit prendre de ton vin de Bordeaux et de l'Hermitage, et que tu as répondu *froidement*, que tu voulois vendre tout ton vin à un seul. Je ne

puis croire ce fait, dans un moment où tu me l'offres pour dernière ressource, et où tu sais que dans la plus affreuse situation, je n'ai pas un sou. Si cela est, je saurai que penser de tes phrases et de ton amitié. En attendant je te prie, que nous arrêtions demain au matin nos comptes, et que tu me remettes les titres de mes vieilles dettes.

Signé MIRABEAU, fils.

22 juillet 1784.

Riquetti à M. D. . . .

Il me revient de Paris des propos *lâchement* bas et perfides. . . . . Voilà des gentillesses de mère : *Donnez-lui encore cinquante louis, lui disait magnifiquement l'abbé ; il est généreux M. l'abbé, et son* encore *est plaisant*. . . . Je voudrois qu'elle (ma mère) ne tînt pas des propos qui compromettent très-sérieusement madame *Néhrat*, et qui peuvent très-aisément me forcer à faire un *manifeste* contre ma mère, qui ne seroit ni à sa louange ni à celle de ses ENTOURS.

MIRABEAU, fils.

De Bruxelles, le 16 *mai* 1784.

N. B. Riquetti fit en effet quelques jours après, son dix-septième libelle contre la marquise de Mirabeau, sa mère.

Autre.

Londres ; le 31 *août* 1784.

(*a*) Mon ouvrage relatif à l'Amérique est ici dans son vrai pays, et je voudrois faire la DOUBLE SPÉCULATION de l'y publier et d'y en imprimer la traduction pour l'Amérique. Tu vois qu'il m'importeroit de connoître un libraire honnête homme, s'il en est, et surtout de lui être recommandé ; car je ne me vanterai pas moi même, et le vrai moyen de déprécier mon ouvrage, est d'aller chercher des *chalans*. . . . . .

M . . f.

Riquetti au même.

(*e*) Madame de *Néhrat* vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui avoit faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, grand juge de la nation, y faire les formalités nécessaires. Te seroit-il possible de nous procurer, à crédit, tout de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur, car nous n'avons pas un sou. La marchande de modes de ta femme lui donneroit aussi quelques chiffons à crédit.

Je n'ai que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretieres ; pourrois-tu m'en procurer une paire ? je n'ai pas un seul caleçon met-

table ; fais m'en faire tout de suite six. Il me faut aussi nécessairement au moins une culotte noire.

Ce jeudi 7. M.

Le même au même.

» Il peut m'être utile, et il m'est agréable, mon cher, . . . Car je ne me fais pas meilleur que je suis, d'aller au bal masqué ce soir ; mais masqué. Si j'eusse suivi en 1781 les chances qui m'ouvrirent, pendant l'hiver, les bals d'opéra, j'aurois fait loi à qui m'écrase aujourd'hui ; six francs de chauve-souris, six francs de billets, et à dire vrai, le billet de ma compagne de bal, c'est-à-dire dix-huit livres ou un louis, dérangent-ils assez tes finances pour que je n'y doive pas penser ? tout est dit, et j'ajouterai, en haussant les épaules : *Belle fantaisie qui me passoit par la tête, d'aller faire le bel esprit au bal, quand je suis assez bête pour n'avoir pas un sou dans ma poche! autrement j'irai et t'excuserai en disant : c'est un billet mis à la lotterie.* Bonjour mon ami.

Ce dimanche. M. f.

(c) *Inventaire des effets de M. le comte et de Madame la comtesse de Mirabeau, extrait des papiers de la cour d'*ORD-BAILEY.

Pour M. le comte.	*Pour Madame la comtesse.*
16 chemises,	4 chemises.
1 culotte de nankin.	1 paire de mitaines.
1 caleçon de toile blanche.	1 chemise de linon.
1 vieille veste d'été brodée.	1 robe à l'angloise.
1 paire de soulliers neufs.	14 serviettes.
12 mauvais bas dépareillés.	10 mouchoirs.
1 chapeau.	1 vieux manchon.
50 volumes, tant brochés que reliés.	1 domino noir.
	4 jupons,
	2 camisoles d'indienne.
	2 paires de poches.
	4 corsets.
	1 vieille plisse blanche.
	3 mantelets très-vieux.
	2 vieux tabliers de gaze.
	1 paquet de chiffons.

C'est au milieu de ces richesses que *Riquetti* avoit accusé son secrétaire, *hardy*, de l'avoir volé.

Autre lettre de Riquetti au même sur le même sujet.

(d) Tu es bien bon, mon ami, et d'autant plus que ma pauvre amie m'inquiette; cette toux persévérante la

terrasse ; mais s'il ne t'étoit pas très-incommode de faire ce bouillon chez toi, je le préférerois bien, car le pauvre ménage n'a pas une écuelle de terre. On lui ordonne des boullons de rouelles de veau avec des choux rouges et des navets coupés, si tu peux faire faire chez toi la provision du jour, je l'enverrai prendre tous les matins à l'heure que tu me le diras. L'être intéressant, (*Madame Néhrat*)que tu verras demain, si tu veux manger des cotelettes avec nous, est un trésor de bonté qu'il est doux de posséder et qu'il faut posséder pour le connoître. Pour sa beauté, ces derniers huits jours l'ont absolument flétrie ; mais deux jours de calme et de santé la rendroient rayonnante ; tire nous de ce capharnaum, et crois que je porte les procédés dans mon cœur.

Ce samedi 7.

LETTRES

DU COMTE DE MIRABEAU,

Adressées à Madame le JAY, *relativement à son élection aux Etats-Généraux, et communiquées par* HENRIETTE, *sa femme de chambre, et dépositaire du porte-feuille secret.*

Aix, le 7 mars 1789.

Il est minuit sonné, je n'ai pu trouver le moment de donner de mes nouvelles à mon amie ; je prends sur mon sommeil quelques instants pour m'entreteuir avec elle. Je commence par lui déclarer que tous les honneurs, dont on me comble ici, me sont bien moins flatteurs que le plaisir d'être dans ses bras ; j'ajoute que j'ai grand besoin de me . . . . , mais je veux être fidele à mon amie.

Que dit-on du procès (intenté par le parlement, à l'occasion de *l'histoire secrette de la cour de Berlin*), je tremble que le parlement ne prononce un décret qui m'empêcheroit d'être nommé député aux états-

généraux. J'intrigue ici beaucoup pour cela et j'ai déjà une cabale montée. Au nombre de mes prosélytes, sont : *Lieutaud*, *Thulis*, *le Jourdan*, *Bremond*, *Chompré*, *l'abbé de Baussei* et *d'André*, qui aspirent ainsi que moi à être députés : ils parcourent la province et ne cessent d'aigrir le peuple de Marseille et d'Aix contre mes ennemis. Ils m'ont promis d'accaparer les voix, et de soutenir mes partisans, pas des gens en veste, qui (entre nous) valent mieux qu'eux. Ils courent déjà la ville, et sont à ma solde, ce qui m'engage à de nouvelles dépenses. Ton mari a fait une traite de deux mille livres sur ta maison, à deux mois de datte. Il est toujours énorgueilli et heureux de sa nullité. Je le tiens ici auprès de moi, de peur que paroissant à Paris, il ne fût interpellé par le parlement comme distributeur de mon ouvrage, et ne me compromît par sa bêtise. Adieu, ma chère, je t'embrasse.

M..., f..

Mirabeau à la même.

Aix, 11 *mars* 1789.

Le nombre de mes prosélytes augmente à vue d'œil. Je commence à espérer, quoique j'aie à craindre le parti contraire. La noblesse et le tiers se sont réunis contre moi, mais je leur réserve un plat de mon métier. Aux chefs de bande que je t'ai nommés dans ma précédente lettre, se sont joints les sieurs *Savournin*,

Poilvesi, *Chéris*, *Varage*, *Revequi*, *Vasque*, *Mersanne* et *Martin* fils, d'*André*, négociant, que je flagorne pour qu'il me prête de l'argent et qu'il me continue ses bons services auprès de la canaille : ils me préconisent sans cesse dans les cafés, dans les maisons de jeu et notamment dans celles tenues par *Conil* et *Forésta*. Après demain doit éclater la bombe. Il faudra bien que la Provence se rende à mes desirs, si elle veut être trauquille... Je veux voir les opposans me conjurer eux-mêmes d'accepter l'auguste mission que je brigue avec tant de passion. Dans tous les cas je m'en consolerai encore ; bien assuré que je gagnerois beaucoup d'argent à écrire contre les Etats-Généraux. Adieu, demain je t'en dirai davantage, *vale et me ama*.

M. . ., f.

Le Comte de Mirabeau à la même.

Marseille, ce 14 *mars* 1789.

Vivat, mon amie, les affaires prennent la meilleure tournure ; mes collégues m'ont servi au-delà de mon attente. L'insurrection a éclatté a Aix le 12, c'est moi qui ai eu l'honneur de l'avoir appaisée. Imagine-toi 40000 ames armées de bâtons et de torches, parcourant la ville en me proclamant député du tiers-état. J'ai paru au milieu d'eux, je les ai calmés, je les ai persuadés, et aussi-tôt mes chevaux ont été dételés et ma voiture trainée par des patriotes.

J'ai quitté Aix le 13 pour venir à Marseille remplir la même mission. Même enthousiasme et même zele de la part des séditieux ; ils prétendent que je sois député, et j'ai été en effet nommé à Aix et à Marseille, c'est à moi d'opter. Je donnerai la préférence à Aix.

Ce qui me réjouit le plus, c'est que ton benêt de mari prend pour lui tous ces honneurs. Il est dans un ravissement, dans une extase qu'on ne peut décrire. Je partirai incessamment pour Aix et delà pour Paris, où j'espere être avec toi pendant quelques jours à *Pouxlangy* (*) et t'y dédommager d'un mois d'absence.

Prends de cette lettre ce qui n'est que pour toi, et donne à ce qui me concerne la plus grande publicité. Fais part de mon succès à Luchet, à de Bourges, à tous mes amis; enfin je compte assez sur ton zele pour me ménager de la gloire, répands que je suis l'ami du tiers ; fais faire, par de Combs, plusieurs copies de la relation de mon triomphe et des fêtes qu'on m'a fait à Aix et à Marseille, que je t'envoie avec la présente : il faut qu'il aille au caffé de foi et du caveau en faire lecture et qu'il en perde quelques copies dans plusieurs quartiers de la ville. *vale et me ama.*

M. f.

(*) *Maison de campagne louée par le comte, pour faire ses lubies.*

412